La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE AGRCOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL XL | EDITION QUOTIDIENNE MONTREAL SAMEDI MATIN 6 JUIN 1868 | No 227.

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

1868—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1868.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à........................ 8.30 A.M.
Express de nuit do do do... 7.30 P.M.
Train omnibus laissant Montréal pour Vaudreuil à 5.10 P.M., (retournant chaque matin), arrivant à Montréal à 9.20 A.M.
Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à...... 7.00 A.M
Trains pour Lachine, à 7.00 A.M., 9.00 A.M 12.00 (midi), *3.00 P.M., 5.00 P.M. et 6.30 P.M.
* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsburg.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires........ 7.00 A.M
Express pour New-York et Boston, à.. 8.40 A.M.
Express pour Boston et New-York.... 3.30 P.M.
Express pour Portland (passant la nuit à Island Pond)...................... 2.00 P.M.
L'Express de nuit pour Portland, Trois-Rivières, Québec et la Rivière-du-Loup, arrêtetant, entre MONTRÉAL et ISLAND POND, à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville, et Coaticooke seulement, à...................... ....10.10 P.M.
☞ Chars-dortoirs dans chaque convoi de nuit Bagage marqué (*checked*).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant

14 mai 1868—208 r

A LOUER,

COIN des RUES McGILL et NOTRE-DAME

15 Bureaux ou Magasins

AU

Premier, Second et Troisième,

POUR

MODISTE EN ROBES, MODISTE EN CHAPEAUX,

TAILLEUR,

Magasin de Fleurs Artificielles,

MAGASIN D'ÉCHANTILLONS,

BUREAU de NOTAIRE ou d'ASSURANCE,

&c, &c, &c.

☞QUATRE SOUBASSEMENTS☜

(à l'instar de Paris et de New-York)

POUR

RESTAURANT (Oysters Saloon), SALON DE COIFFEUR, DÉBIT DE BIÈRE, &c.

N. B.— y a Fournaise, l'Eau à tous les étages ainsi que Water-Closet et Gaz.

Un Cabestan pour l'usage des locataires, transportera les marchandises et les effets dans tous les étages de la maison.

S'adresser à

L. H. TOUPIN,
Rue Ste. Catherine, 569.

28 février—145

Propriete à vendre.

PLUSIEURS BONNES TERRES, avec terrain à bois, à Belœil ; une Prairie dans St. Jean Baptiste ; et un magnifique Verger avec Sucrerie au Mont St. Hilaire.

Conditions libérales.

J. B. BROUSSEAU,
Avocat.
No. 53 Petite Rue St. Jacques.

6 mars—151

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec, }
Cité de Montréal. }

Dans la cause de le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la cité de Montréal.

Les Requérants de l'expropriation dans la ruelle St. Michel en cette Cité, aux fins d'élargir la dite ruelle.

Les Commissaires soussignés nommés sur l'ordre de la Cour supérieure de Montréal, le quatrième jour de mai courant, rapportent qu'ils ont délibéré sur la question des limites qui seront plus tard sujettes à la cotisation pour couvrir les frais d'évaluation et autres déboursés encourus à raison de la dite expropriation dans la ruelle St. Michel en cette Cité, le tout conformément aux Actes de la Législature, et qu'ils se sont arrêtés sur le choix des limites suivantes, à savoir :

Tous les terrains faisant face à la rue St. Michel, et toutes les autres propriétés décrites plus bas et qui font face aux rues St. Joseph et St. Bonaventure, à savoir :

La propriété du Rév Dr Leach, 18, rue St. Bonaventure.
La propriété de J et T Coverhil, 24, rue St. Bonventure.
La propriété de George Lecompte, 21, rue St. Bonaventure.
La propriété de la succession Benjamin Delisle, 19, rue St. Bonaventure.
La propriété des syndics de l'église St. George, rue St. Joseph.
La propriété de Madame J P Sexton, 41, rue St. Joseph.
La propriété de Wm McKinnon, 48, rue St. Joseph.
La propriété de Z C Gaw. 42, rue St Joseph.
La propriété de Vve Pierre Malo, 11, ruelle St. Michel.

Et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui seront cotisés aux fins de l'amélioration proposée, tels qu'inscrits et constatés au Rôle général de Cotisation fait immédiatement avant le temps fixé pour faire l'évaluation, le tout en vertu de l'acte des 29e et 30e année du règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la cité de Montréal et pour d'autres fins, sont :

1, rue Ile St. Michel, Veuve Pierre Malo.
rue St Joseph, syndics de l'église St George.
41, " Mme J P Sexton.
48, " Wm McKinnon.
42, " Z C Gaw.
18, rue St. Bonaventure, Rev Dr Leach.
24, " J et T Caverhill.
21. " George Lecompte.
19, " Succ. Benjamin Delisle.

En foi de quoi, nous avons apposé nos signatures vraies aux présentes.

D. MASSON.
DAVID BROWN.
T. S. BROWN.
Commissaires.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville. Montréal, ce vingtième jour de Mai, mil huit cent soixante-huit.

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau Monde* du 4 au 16 juin courant inclusivement).

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec, }
Cité de Montréal. }

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants de l'expropriation dans la rue St. Bonaventure de cette Cité aux fins d'élargir la dite rue, depuis la ruelle St. Michel jusqu'à la ruelle St. David.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration ; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e Vic., chap. 37. les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir :

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour supérieure de Montréal le quatrième jour de mai dernier, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à êtres cotisées pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses résultant de la dite expropriation de la rue St. Bonaventure dans cette Cité conformément aux actes de la législature, et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir :

TOUS LES TERRAINS des deux côtés de la rue St. Bonaventure, depuis la rue McGill jusqu'aux limites de la Cité, d'une part, et depuis la place Victoria jusqu'aux dites limites d'autre part, y inclus tous les terrains formant encoignure sur la dite rue St. Bonaventure ; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui devront être spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels que fixés et inscrits au Rôle Général des Cotisations fait immédiatement avant le terme fixé pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de l'acte passé dans les années 29 et 30 du règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal, et pour d'autres fins—sont :

2, rue St. Bonaventure,		George Winks et Wm McDougall.
10 et 12,	"	Association de la Bibliothèque Mercantile.
14 et 16,	"	Dr Wm H Hingston.
18 et 20.	"	Rev Dr Leach.
22 et 28,	"	G et T Caverhill.
30 et 40,	"	Hon Ch Wilson.
42 et 46.	"	Rev Mr Bond.
48,	"	James McGuire.
56,	"	Mathew Campbell.
62,	"	Succession O Fréchette.
22,	"	Michael Mc Shane.
74,	"	Jas. McShane Jr.
76,	"	Jean Bte Larue.
78,	"	James Langley.
80 et 82,	"	J E O Labadie.
86 et 88,	"	Eugène Posé.
90,	"	G Palassio.
92 et 110,	"	T P Barron.
112 et 114,	"	Louis Chabot.
116,	"	Patrik McGoldrick.
118 et 122,	"	J T Letourneux.
124 et 126,	"	Andrew Kirpatrick.
128 et 130,	"	Veuve And Galt.
132 et 134,	"	Fabien Dubé.
136 et 138,	"	Franç Tavernier.
140,	"	Etienne Collard.
142 et 144,	"	Léon Globensky.
146 et 150,	"	Joachim Deslauriers.
152 et 154,	"	George Dougall.
146 et 150,	"	John Turner.
162 et 166,	"	François Chalut.
168 et 176,	"	Dominique Rosaire.
178 et 196.	"	Terence Moore.
198,	"	Compagnie chemin de fer Montréal à New-York.
306,	"	Hon Juge Drummond.
346 et 358,	"	John Torrance.
344,	"	Alexandre Dow.
346 et 358,	"	John Torrance.
488,	"	C Cadieux.
514,	"	Adolphe Payette.
516,	"	James Polan.
520,	"	François Hunault.
506,	"	J B Loignon.
526,	"	Thomas Potter.
528,	"	Michael Feron.
548,	"	William Watson.
550,	"	Veuve John Kelly.
552,	"	Patrick McAlice.
560.	"	Joseph Martinelli.
560,	"	J B Lapierre.
562,	"	Henry Judah.
564,	"	William Wilson.
566,	"	Delisle et Workman.
270,	"	Arthur Huddell.
574,	"	Delisle et Workman.
578,	"	Hilaire Sauvé.
Coin des rues St. Bonaventure et petite rue St. Antoine,		Succession, O Fréchette.
575 et 565,	"	Delisle et Workman.
561,	"	Charles Ouimet.
553,	"	Brown et Childs.
549,	"	John McIntosh.
539,	"	Joseph Harris.
537,	"	M Hickey.
533,	"	Samuel O'Leary.
529	"	Hugh McEvoy.
523,	"	Louis Champeau.
521,	"	Succession Wm. Watson.
507,	"	Hugh Boyd.
505,	"	Ulric Boudreau.
501,	"	Olivier Berthelet.
489,	"	John Keogh.
483,	"	Olivier Berthelet.
337,	"	John Torrance.
281,	"	Thos. McCready.
277,	"	Médard Lévesque.
273,	"	Fenton Bow.
267,	"	Jean Décarie, Sr.
265,	"	Jean Decarie, Jr.
261,	"	Louis Kingsley.
257,	"	Delle Monique Bisson.
255,	"	Jean Bte. Lapierre.
255,	"	Delle Monique Bisson.
243,	"	Charles Forté.
227,	"	Mme J. Donegani.
239,	"	William Dickon.
241,	"	Mme. J. Donegani.
215,	"	Martin Mansfield.
207,	"	Succession Deslauriers.
203,	"	Narcisse Valois.
193,	"	Les Sœurs Grises.
183,	"	J. H. R. Molson & Cie.
171,	"	Louis Lapointe.
163,	"	Frans. Benoit.
155,	"	N. & A. Larivière.
149,	"	Francis Dolan.
145,	"	John Empson.
145,	"	Etienne A. Dubois.
141,	"	Veuve T. J. Weidenbacker.
133,	"	Succession Laflamme.
127,	"	Louis Champeau,
119 et 115,	"	Léon Robert.
111,	"	F. X. Dugas dit Labrèche.
99,	"	T. P. Barron.
81,	"	Joseph Virtue.
75,	"	Succession Leblanc.
73,	"	Charles Lamontagne.
71,	"	John Fraser.
63,	"	Succession Hubert Lepage.
55,	"	Succession O. Fréchette.
51,	"	Wm. D. Quinn.
43,	"	Succession A. Dubé.
37,	"	Mme. James Maloney.
33,	"	Wm. Clendinning.
29,	"	Veuve J. Delisle.
21,	"	George Lecompte.
9,	"	Succession Benj. Delisle.
1,	"	Alfred Pinsonneault.

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures aux présentes.

T. S. BROWN.
BENJ. COMTE,
DAVID BROWN.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, le second jour de juin, mil huit cent soixante et huit. 225

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* du 4 au 16 juin courant inclusivement.)

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec, }
Cité de Montréal, }

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants de l'exprppriation dans la rue Dorchester de cette Cité aux fins d'élargir la dite rue.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration ; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir :

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal le quatrième jour de mai courant, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses résultant de la dite expropriation de la rue Dorchester dans cette Cité conformément aux actes de la Législature, et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir :

TOUS LES TERRAINS des deux côtés de la rue Dorchester, depuis la rue St. George jusqu'à la rue St. Charles Borromée, y inclus les terrains formant encoignure sur la dite rue Dorchester (le vieux cimetière protestant fesant face à la rue Dorchester jusqu'à la profondeur de quatre-vingt-dix pieds) ; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui devront être spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels que fixés et inscrits au Rôle Général des Cotisations fait immédiatement avant le terme fixé pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de l'acte passé dans les années 29 et 30 du Règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal et pour d'autres fins—sont.

453, Rue Dorchester.	"	Mlle. C Wurtele
455,	"	F. X. Beaudry
	"	Syndics de l'Eglise Presbytérienne Française
485,	"	François Leclaire
491,	"	Veuve L. Demers
495,	"	Charles Grant
499,	"	Veuve L. Demers
501,	"	J. Gadbois
515,	"	N Morin
505,	"	H. J. Shaw
521,	"	F. St. Charles
525,	"	Evêché de Montréal
527,	"	Stephen Standley
529,	"	James Campbell
533,	"	Michel Moreau
448,	"	Charles Schiller
450,	"	Wm. Douglas
458,	"	Veuve Pominville
462,	"	Léon Malard
466,	"	Michel Moreau
472,	"	Patrick Durack
480,	"	Syndics de l'Eglise St. Jean
	"	John Smardon
482,	"	William Cook
486,	"	Syndics de St. Andrew's Home
488,	"	Thos. Johnson
490,	"	John Fairbairn
498,	"	Syndics du Cimetière Protestant
526,	"	J. Durand
	"	Succession Wagner
	"	F. X. Beaudry

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures aux présentes.

DAMASE MASSON,
DAVID BROWN,
T. S. BROWN,
Commissaires.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville. Montréal, ce vingt-troisième jour de Mai mil huit cent soixante et huit. 225

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* du 4 au 16 Juin courant inclusivement.)

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec, }
Cité de Montréal. }

IN RE

LE MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants de l'expropriation dans la rue St. Bonaventure de cette Cité aux fins d'élargir la dite rue en face de la propriété de T. P. Barron.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaiaes soussignés déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration ; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir :

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal le quatrième jour de Mai courant, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses résultant de la dite expropriation de la rue St. Bonaventure dans cette Cité conformément aux actes de la Législature, et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir :

TOUS LES TERRAINS du côté sud-est de la rue St. Bonaventure, depuis la ruelle St. David, jusqu'à la ruelle Roy, y inclus les encoignures ; tous les terrains du côté nord-ouest de la rue St. Bonaventure, depuis la ruelle St. David jusqu'au terrain portant le No. 69, inclusivement ; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui devront être spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels que fixés et inscrits au Rôle Général des Cotisations fait immédiatement avant le terme fixé pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de l'acte passé dans les années 29 et 30 du Règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal, et pour d'autres fins—sont :

111 et 113, Rue St. Bonaventure.		F. X. Dugas dit Labrèche.
99,	"	T. P. Barron.
81,	"	Joseph Virtue.
75 et 77,	"	Suc. Leblanc.
73,	"	Charles Lamontagne.
71,	"	John Fraser.
112,	"	Louis Chabot.
98 à 110,	"	T. P. Barron.
88,	"	G. Palassio.
86,	"	Eugène Posé.
80 et 82,	"	J. E. O. Labadie
78,	"	James Langley.
76,	"	J. B. Larue.
74,	"	Jas. McShane jr.
72,	"	Michael McShane.

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures aux présentes.

DAMASE MASSON,
D. BROWN,
T. S. BROWN,
Commissaires.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, ce vingt-deuxième jour de Mai mil huit cent soixante et huit. 225

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* du 4 au 16 Juin courant inclusivement.)

EAU SALEE.

A vendre à la Rivière-du-Loup

(EN BAS,)

POSSESSION IMMEDIATE,

Une magnifique petite MAISON, bien finie, avec dépendances, avec un jardin de 50 pieds de front sur 103 de profondeur, sur le plus beau site, en face de l'Eglise.

Pour plus amples informations, s'adresser à

J. FORTIN,
Agent-Général,
No. 122, Rue St. Denis,
Montréal.

2 juin—223 m

T. B. de Grosbois
M. D.,
No. 598, RUE STE. CATHERINE

3 juin—m 224

SUCCESSION LOGAN.

GRANDE CHANCE

POUR

CEUX QUI VEULENT BATIR

Le soussigné, Agent de la succession LOGAN, informe respectueusement le public qu'il est prêt à concéder immédiatement, aux conditions les plus libérales et les plus faciles, environ QUATRE-VINGT LOTS A BATIR, situés sur un des plus beaux sites de la ville, entre les rues Ste. Catherine et Mignonne, Panet et le Chemin Papineau.

Ceux qui aiment le bon marché et les belles places feraient bien de se hâter, car les demandes sont déjà nombreuses.

J. SIMARD,
Notaire,
No. 235, Rue Lagauchetière.

Montréa., 18 juillet 1867—259

P.S.—Des quatre-vingts lots sus-annoncés, il ne reste plus que sept ou huit à concéder. Voyant la rapidité avec laquelle se sont vendus ces emplacements, la succession Logan a résolu de mettre en vente quatre-vingts nouveaux lots, tous situés entre les rues Mignonne et Smallwood et entre les rues Panet et Papineau. Ces nouveaux lots sont vastes et présentent d'immenses avantages tant par l'excellence du local que par le bon marché et les conditions extrêmement faciles et libérales de la vente.

J. SIMARD, N. P

Montréal, 13 novembre 1867. 56

A louer le ou vers le 1er Juillet

Ce splendide MAGASIN EN PIERRE DE TAILLE, No. 132, Grande Rue St. Jacques (seconde porte à l'ouest de la Rue Dollard) maintenant occupé par les soussignés, qui doivent déménager sous peu à leurs anciennes salles, dans la Bâtisse Nordheimer. S'adresser au magasin de

GOULD & HILL.

5 juin—225 s

A VENDRE
QUATRE EMPLACEMENS

Situés sur la

Rue Cadieux,

VIS-A-VIS LA PROPRIETE DU CAPITAINE VOLIGNY.

Ces terrains, qui commandent une vue magnifique de la montagne et qui sont dans une localité des plus saines, mesurent 49 pieds de front sur 76 pieds de profondeur chacun.

Les conditions de vente sont libérales.

S'adresser à

S. GIRALDI,
No. 252, rue Notre-Dame,
En face de la Côte St. Lambert.

AUSSI :

Une Propriété

SITUÉE SUR LA

RUE DUBORD,

VOISINE DU MARCHÉ AUX ANIMAUX.

Sur ce terrain est construites une jolie maison en briques à trois étages, avec une alonge aussi en briques, qui couvre toute la profondeur du terrain. Il y a une grande cour et des bâtiments sus-érigés.

Les conditions, qui seront faciles, seront connues en s'adressant é

S. GIRALDI,
No. 252, rue Notre-Dame,
En face de la Côte St. Lambert.

30 mai—221

FEUILLETON.

Le Médecin des Pauvres

PAR

XAVIER DE MONTEPIN.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CHATEAU DE L'AIGLE.

XXI.—LES DEUX ROBES ROUGES.

(*Suite.*)

Ce dernier fit signe, à son tour, à un officier placé près de la porte du fond.

L'officier sortit.

En entendit presque aussitôt une sonnerie de trompettes, et l'on vit entrer un page de quinze à seize ans, joli comme une femme, somptueusement vêtu, précédé de deux clairons et suivi de huit gardes.

Le page portait, sur son bras gauche replié, un cousin de velours écarlate galonné d'or.—Une enveloppe entourée d'un ruban de soie rouge et scellée d'un large sceau était posée sur le cousin.

Les clairons et les gardes s'arrêtèrent,—le page s'avança seul jusqu'auprès du personnage assis, et mettant un genou en terre devant lui, il commença :

—Pour....

Mais il n'eut pas le temps d'achever.

Le curé l'interrompit, et reprenant la phrase qu'il venait de couper il dit d'une voix nette et haute :

—Pour Son Emminence monseigneur le cardinal de Richelieu.

—Quoi !—s'écria le cardinal (en effet c'était bien lui),—vous saviez ?...

Marquis s'inclina profondément.

—Oui monseigneur,—dit-il ensuite.

—Qui donc vous avait dit ?...

—Personne.—Mais comment aurait-il pu m'être possible de ne pas deviner ?...—Le bruit de votre arrivée ne s'est pas encore répandu dans nos montagnes, monseigneur, et cependant, en entrant dans cette salle, je n'ai pas eu un moment de doute...—Devant quel autre que vous les généraux françqis courberaient-ils la tête aussi bas ?....

" D'ailleurs,—ajouta le curé avec ironie, ne portez-vous pas un vêtement qui dit bien haut que vous êtes arrivé au rang le plus élevé de la hiérarchie ecclésiastique et qu'au-dessus de vous il n'y a que le pape et Dieu ?..."

Richelieu, si complètement maître de lui jusqu'alors, pâlit de colère en ce moment.

—Prêtre ! murmura-t-il,—prenez garde !...

—A quoi, monseigneur ? demanda Marquis.

L'attention profonde accordée au prêtre-soldat par le cardinal, pendant tout l'entretien qui précède, avait un double motif.

Le premier résultat de l'étonnement éprouvé par lui en trouvant un homme supérieur, presque un homme de génie, dans ces sauvages et rudes montagnes.

Le second venait de la vanité même du grand politique, flatté de la justesse de coup d'œil avec laquelle Marquis avait pénétré dans sa pensée et deviné le but véritable de ses ambitions.

L'incroyable rectitude des jugements du prêtre en avait fait passer la sévérité. Mais voici que Marquis venait de mettre le doigt sur la plaie sanglante, en raillant le haut caractère des dignités religieuses dont était revêtu le ministre.

La franchise avait plu d'abord,—maintenant elle blessait douloureusement.

—A quoi faut-il prendre garde, monseigneur ? répéta le prêtre.—Qu'ai-je à craindre ?—Ne sais-je pas que la mort m'attend et que je ne lui échapperai point ?...—Qu'importe que mon corps lui soit jeté en pâture quelques minutes plus tôt ou plus tard ?... Les grands de ce monde accordent une grâce à celui qui va mourir...—je réclame de vous, comme faveur suprême, le droit de parler jusqu'au bout...—Je parlerai brièvement, monseigneur, et je vous jure de ne rien dire qui ne soit juste et qui ne soit vrai.

Le cardinal avait eu le temps de prendre sur lui-même et de dominer son premier mouvement.

—Parlez,—répondit-il, plutôt du geste que de la voix.

—Merci, monseigneur...—dit le prêtre.

Et il poursuivit :

—La France veut la Franche-Comté !...—mais emploie-t-elle le bon moyen pour conquérir et pour conserver ?... —Est-ce en accablant une province sous le poids de tous les malheurs, de toutes les misères, de toutes les fléaux. qu'on s'y fait des partisans et qu'on s'y ménage des sympathies ?...—Est-ce notre faute, à nous, si les noms seuls de Français et de Suédois sont pour la montagne tout entière un objet d'épouvante et d'exécration ?—... Vous voulez faire de la Comté une chose à vous, et vous dépeuplez le pays par le fer et par la famine,—vous le ruinez par le pillage et l'incendie !...—Jamais, dans leurs barbares invasions des siècles passés, jamais les Huns ni les Vandales ne sont allés si loin que vous !...—Demandez à vos généraux, monseigneur de quelle façon ils comprennent la guerre...—Mais ils ne vous répondront pas !. . Eh bien ! puisque les voilà devant vous et devant moi, je vais vous dire ce qu'ils ont fait...—et, s'ils l'osent, ils me démentiront !...

Le duc de Longueville et MM. de Villeroi et de Guébriant firent un pas en avant et voulurent imposer silence à Marquis par un geste impérieux.

—Monseigneur,—demanda le prêtre au cardinal,—dois-je parler où dois-je me taire ?

—Parlez,—dit encore Richelieu.

Marquis continua :

—Sont-ils des démons vomis par l'enfer, ou sont-ils des hommes, des enfants de Dieu, ces généraux qui comptent la vie des hommes pour quelque chose de moins que rien ?...A-t-il un cœur, ce duc de Longueville qui, après avoir triomphé en 1637 de l'héroïque résistance de Poligny, saccage et brûle la ville conquise, et passe au fil de l'épée tous ses habitants tendant vainement leurs mains suppliantes et demandant grâce aux vainqueurs ?...

A-t-il une âme, ce marquis de Villeroi qui, forcé de lever le siége de Salins, et furieux de ce revers, vient s'abattre devant Dôle et fait faucher pendant quinze jours les blés verts sur les bords du Doubs...—ce Villeroi qui rase le château de Vire-Châtel pour se venger de l'héroïsme du colonel César du Saix d'Arnans,—brûle les cinq villages de la baronnie,—incendie les châteaux de la Villette et de Frétigney, qui contenaient pour plus de vingt mille écus de grains !...—Le feu et la famine, voilà les armes de ces illustres chefs !...—Qu'ils soient maudits, et que l'histoire cloue leurs noms à son pilori !...

—Au nom du ciel, monseigneur,—s'écria Longueville,—que Votre Eminence daigne imposer silence à cet homme !...

—A-t-il menti ?—demanda le cardinal, avec dignité.

Le duc ne répondit pas.

—Qu'il continue ! fit Richelieu.

—Merci, Monseigneur !—répéta le prêtre.

Et il reprit :

—Vous vous irritez, messires !. et cependant je ne dis que la vérité, et je n'ai pas fini de la dire, car je n'ai pas encore retracé les hauts faits de tous !...—Vous avez un émule, messires,—vous avez un rival !...—Qu'en pensez-vous, comte de Guébriant, et croyez-vous que je vais calomnier votre maître, le duc de Saxe-Weimar, qui déjà s'intitule le roi du Jura et qui n'attend que la fin de la guerre pour faire de la Comté un royaume à part qu'il disputera à la France ?...

—Que dites-vous ?—demanda vivement le cardinal en se soulevant à demi, tandis que ses yeux lançaient des éclairs.

—Il en a menti, monseigneur !—s'écria Guébriant avec fureur,—monseigneur, ne le croyez pas !

Le curé Marquis s'avança lentement jusqu'auprès du comte, et, plongeant son regard dans ses yeux avec une étrange expression de puissance et de commandement, il lui dit :

—Répétez donc que j'en ai menti !...

Guébriant courba la tête et se tut.

—Il y a là,—murmura Richelieu,—il y a là un mystère que nous éclaircirons plus tard...—Maintenant, messire prêtre, articulez vos griefs contre le comte de Guébriant et contre son maître.

—Ecoutez-donc, monseigneur, et soyez sûr que, cette fois, il ne me criera pas que j'en ai menti !—Un soir, le duc et le comte,—le maître et le valet,—le futur roi du Jura et le colonel,—exonérés par l'héroïque résistance d'une poignée de braves gens qui avaient juré de mourir plutôt que de se rendre, et désespérant de s'emparer de Salins de Besançon, levèrent le siége de Salins et se dirigèrent vers Pontarlier...

" La nuit tombait, et l'obscurité, sans doute, amenait la terreur avec elle...

" Savez-vous comment firent ces hommes pour éclairer leur marche ?...—Néron, jadis, l'empereur infâme, faisait allumer dans ses fêtes,—torches vivantes !—des chrétiens et des esclaves, enduits de résine et de poix !—Weimar et Guébriant dépêchèrent en avant des éclaireurs avec l'ordre d'embraser tous les villages !—Cet ordre monstrueux fut exécuté !!—L'incendie prit de telles proportions que pendant cette horrible nuit, depuis le fort de Sainte-Anne et depuis les hauteurs de Nozeroy, on put voir les flammes implacables qui dévoraient plus de deux cents hameaux !...—Le Suédois et le Français traversèrent la contrée sous cette flamboyante auréole, et ils commencèrent leur œuvre d'enfer en brûlant aussi Pontarlier, qui, peu de jours auparavant, avait cru se racheter du feu en leur payant une somme énorme...—Voilà ce qu'ils ont fait, monseigneur !..."

Le curé Marquis avait prononcé tout ce qui précède d'une voix vibrante et indignée.—Mais maintenant le souvenir de ces actes monstreux qu'il retraçait remplissait son âme d'une douleureuse et irrésistible émotion. Ce fut donc d'une voix tremblante et avec les yeux pleins de larmes, qu'il continua :

—Pauvre province, autrefois si belle... voilà ce qu'elle est devenue !... un amoncellement de ruines fumantes !...—Partout la dévastation...—partout la famine...—Les défenseurs des villes n'ont pour se nourrir que le blé insuffisant semé sous les remparts dans un rayon égal à la portée de canon.—La terreur a gagné jusqu'aux animaux !—Au seul bruit du tocsin, le bétail s'enfuit et se cache ! ..—Pauvre comté !... ton dernier jour est-il donc venu ?...—Oh ! monseigneur... monseigneur, grâce pour un malheureux pays épuisé, presque anéanti !...—Désormais sa conquête est indigne de vous !...

Richelieu, immobile, l'œil fixé sur le prêtre-soldat qui lui parlait, conservait une physionomie impassible et impénétrable.

(*A Continuer.*)

La France en Afrique.

(Du *Monde.*)

Le *Journal des Débats* reproduit les lettres échangées entre le maréchal gouverneur de l'Algérie et Mgr. l'Archevêque d'Alger. Mais il s'empresse de joindre à ces documents des réflexions qui, dès l'origine, dénaturent le caractère de ce conflit.

Il importe, d'abord, de remarquer que ce conflit n'a rien de personnel. Quand Mgr. Lavigerie fut appelé à l'archevêché d'Alger, sa nomination était connue du maréchal, elle avait été agréée par lui ; une lettre qui a été publiée ferait supposer qu'il avait même pris l'initiative de cette désignation. Les meilleurs rapports devaient donc exister entre Mgr. Lavigerie et le maréchal Mac-Mahon.

Les sentiments bien connus du maréchal devaient faciliter ces relations. Mais le maréchal MacMahon, de quelque autorité qu'il soit revêtu, est lui-même le représentant d'un système plus fort que lui. Militaire, il est le défenseur du régime militaire. Or, qu'on le sache bien, le conflit qui s'élève en Algérie n'est pas entre l'autorité militaire et les intérêts civils, et c'est ce qui fait sa grandeur.

Mgr. Lavigerie n'est pas seulement le défenseur des droits de l'Eglise. Il est soutenu par les colons ; toute la population civile partage ses appréciations et est prête à appuyer ses griefs. D'un autre côté, ce qu'il combat dans le maréchal gouverneur, ce n'est pas l'autorité du gouvernement : il proteste hautement contre une pareille intention. Il attaque le régime militaire, l'organisation des bureaux arabes, et l'on peut se demander si de pareilles attaques ne sont pas fondées. Nous sommes en Algérie depuis trente-huit ans. L'armée a accompli des prodiges de patience et de vaillance pour y affermir notre autorité. La France n'a pas marchandé les sacrifices. Les particuliers ont répondu à l'appel du gouvernement, et beaucoup d'hommes riches, habiles, ont tenu à honneur d'essayer la colonisation de cette terre, à laquelle on les conviait. De tant d'efforts, de tant de sacrifices; qu'est-il résulté ?

Au point de vue politique, qu'avons-nous fait des Arabes ? Nous sont-ils reconnaissants ? nous sont-ils dévoués ? Si une guerre éclatait, ceux qui vivent à côté de nous nous resteraient-ils fidèles ?

Au point de vue économique, que leur avons-nous enseigné, et qu'ont-ils gagné à la conquête ? Sont-ils devenus laborieux, sont-ils devenus prévoyants, se sont-ils attachés au sol ? Ont-ils perdu quelques-uns de ces défauts seculaires de la vie nomade qui les exposent sans défense à tous les accidents, et les rendent victimes d'une sécheresse, d'un orage ou d'une nuée de sauterelles ? Hélas ! des faits douloureux se chargent de répondre à ces questions. Or, quand un gouvernement riche, puissant, intelligent, détient pendant trente-huit ans une colonie pour en faire ce qu'est aujourd'hui l'Algérie, on peut hardiment en conclure que le régime qu'il applique est mauvais et qu'il est temps de le changer.

L'Eglise demande à intervenir et offre son concours. Elle a vaincu et converti des peuples tout aussi rebelles à son action que le sont les Arabes, et ceux-ci ne résisteront pas à sa douce influence, si son action est libre. Pour faire aimer de ces farouches enfants du désert la civilisation française, elle demande qu'on leur présente, non pas le sabre de l'officier, mais la croix du missionnaire et de la sœur de charité. Le sabre ne les réduira pas. Ils ne le distingueront pas du cimeterre turc ; si l'empereur des Français ne veut être pour eux qu'un sultan, ils n'auront nulle raison de le préférer à celui qui règne à Constantinople. Il aura beau manifester son respect pour le Coran, ils ne comprendront pas qu'un souverain soit le défenseur du Pape à Rome, le protecteur de l'Islam en Afrique, qu'il fréquente des églises et fasse construire des mosquées ; leur esprit tout d'une pièce ne saisira pas ces conciliations ; et si l'on croit conquérir par là leur affection, leur estime même, on se trompe.

D'ailleurs, que demande donc l'Eglise ? Qu'on la soutienne les armes à la main ? Non. Qu'on la protège ? Pas même. Elle demande qu'on la laisse libre. Libre d'envoyer des Sœurs de charité ou des prêtres, à leurs risques et périls, au milieu des infidèles, les enseigner, les soigner, mourir pour eux ; mais libres aussi de récolter les fruits que ces exemples produiront, d'accueillir les âmes que le spectacle des vertus évangéliques aura touchées et d'élever dans cette civilisation chrétienne les enfants que la mort aurait faits orphelins, que leurs coreligionnaires auront abandonnés, que le Gouvernement lui-même n'aurait pu sauver sans l'assistance du clergé.

Nous voudrions bien savoir en quoi ces faits blessent la liberté de conscience.

Et, d'ailleurs, jusqu'où faut-il pousser le respect de cette liberté chez les Arabes ? Leur religion leur a commandé jusqu'ici d'exterminer tous les infidèles, de le combattre par le fer et le feu, et de ne leur faire ni trêve ni merie. Le *Journal des Débats* trouve-t-il que, par amour pour la liberté de conscience, nous devions encourager ces croyances et nous abstenir de les refuter ? Leur religion leur enseigne que la domination étrangère est odieuse, et que tout bon musulman doit faire tous ses efforts pour la renverser. Faut-il maintenant construire des mosquées, pour qu'ils ne soient pas tentés d'oublier ces devoirs ?

Au surplus, qui donc est ici le vrai défenseur de la liberté de conscience ? Si un musulman sollicite le baptême et que l'on s'oppose à ce qu'il le reçoive, qui sera l'oppresseur de la liberté de conscience ? Si quelque village musulman appelle des Sœurs de charité et que l'on s'oppose à ce qu'il en soit envoyé, qui sera l'adversaire de la liberté de conscience? Si quelque orphelin sans famille, arraché à la mort par l'Eglise, élevé par ses soins, demande un jour le baptême et que l'Eglise ne puisse le lui donner, qui sera l'adversaire de la liberté de conseience ? Assisterons-nous donc à cet étrange spectacle d'un gouverneur chrétien qui, sous prétexte de tenir la balance égale entre l'erreur et la vérité, protégerait l'erreur et opprimerait la vérité ?

(De L'*Univers.*)

La France connait maintenant à fond la situation de sa colonie algérienne ; elle la connait dans le passé, dans le présent, peut-être, hélas ! dans l'avenir. Tout est pleinement éclairé par les lettres que viennent d'échanger le Gouverneur et l'Archevêque, le représentant de la force matérielle, qui jusqu'à présent a tout fait, et le représentant de la force morale, qui jusqu'à présent n'a pu rien essayer.

C'est un avortement. Trente-huit années de sanglants combats, de travaux immenses, de paix stérile ; un million d'hommes mis à mort, plusieurs milliards dépensés, et l'Algérie est un tombeau, ou plutôt un gouffre ; et sur les bords de ce gouffre, pour tout résultat la famine, le découragement, le désespoir. Tant de sang n'a pas fait pousser un épi ; dans le vaste ossuaire, la guerre est l'unique semence qu'un œil intelligent puisse voir germer.

Selon l'aveu du Gouverneur, la France ne saurait compter sur la fidélité de vingt Arabes. Est-ce parce que l'Arabe ne parait pas susceptible de reconnaissance, ou parce que l'Arabe n'a pas sujet d'être reconnaissant ? Quoi qu'il en soit, venant de ceux qui ont la force en main, l'aveu est gros de conséquences terribles, car il proclame en même temps la résolution de ne rien modifier ni dans leur système ni dans le caractère des populations auxquelles ils l'ont si infructueusement appliqué. Que feront-ils de ces Arabes qu'ils ne savent pas rendre Français, et qu'ils ne veulent pas qu'on rende chrétiens ?

Car se borner à ne point appeler le secours du christianisme serait trop peu, ils travaillent résolument à écarter. Le *Journal des Débats* les félicite d'y avoir réussi. A ses yeux, cet unique gain compense tout. Par là, dit-il, la France a montré qu'elle respecte la liberté de conscience. Cette politique déplorrble, cette erreur véritablement et matériellement meurtrière qui met les menottes à la charité pour bâillonner plus efficacement l'Evangile, c'est le respect de la conscience musulmane qui l'impose ! Les effets en sont certains, le *Journal des Débats* prend soin de les mettre en lumière. Si en trente-huit ans, sur trois millions d'Arabes, la France n'a pas su créer vingt Français, du moins elle n'a pas permis à l'Eglise d'y créer vingt chrétiens ; peut-être même, sauf les enfants en bas-âge qui ont reçu le baptême au moment de mourir, n'en a-t-elle pas créé un seul. Il est sûr qu'on n'en cite point. Voilà le fruit de la victoire, le triomphe incontesté de l'administration. Beaucoup de tués, mais pas un baptisé ! La liberté de conscience mettra ce trait français dans ses annales.

Actuellement, les Arabes meurent sans qu'on les tue, mais aussi sans qu'on les baptise. Ils peuvent tourner à l'anthropophagie, mais point au christianisme. On y veille ! L'Eglise profite d'une fâcheuse circonstance pour leur donner du pain ; elle y est autorisée provisoirement ; mais l'administration saura l'empêcher d'abuser de cette bonne œuvre pour répandre son baptême. Les Arabes jouiront des conquêtes de 89, leur conscience religieuse ne sera point lésée.

On la gêne bien un peu. Le Coran fait un devoir sacré de tuer l'infidèle, de le chasser des terres saintes de l'Islamisme. Encore que cet articlede foi soit fondamental, nos baïonnettes l'ont complètement abrogé. Il faut que le musulman subisse le joug du chien de chrétien, lui paye tribut, porte ses armes, le serve contre ses frères. Rien n'est plus contraire à sa religion. Il le faut, néanmoins, et le croyant soumet sa conscience. Mais quant à l'ignominie du baptême, l'équité et la sagesse française l'en ont préservé jusqu'à présent, et comptent bien l'en préserver toujours. Il peut se remplir de vin, c'est devenu licite ; l'eau du baptême ne souillera pas son noble front. Il ne contractera point cette infirmité de ses frères d'armes. Le voulût-il, on s'y opposerait. Nous en avons des exemples. On ne permet pas que les musulmans " trahissent leur civilisation," suivant une ancienne expression du *Journal des Débats*, dès longtemps très zélé pour cette civilisation de Tripoli et du Maroc. Ici, la conscience musulmane doit encore céder et n'est plus libre.

Nous semblons exagérer, et nous ne disons que la vérité pure. Depuis la conquête, le gouvernement de l'Algérie s'est proposé de conserver, de relever la " civilisation " musulmane, c'est à-dire d'éloigner la civilisation catholique. Tous les gouverneurs ont été bon gré mal gré les instruments de cette pensée d'un rénégat, ancien saint-simonien (on les trouve partout), doué, il faut le dire, d'une rare persévérance, encore influent et puissant aujourd'hui. L'Algérie eut un collége musulman avant d'avoir un collége chrétien, avant que l'Evêque pût espérer d'avoir des séminaires. Les fils de Louis-Philippe posaient les premières pierres des mosquées, et les mosquées s'achevaient avant que l'Evêque pût obtenir la permission de construire à ses frais une chapelle de planches ou de faire dire la messe dans un vestibule d'hôpital. Et combien de semblables traits, de semblables et inutiles bassesses, également propres à exciter le mépris des musulmans et la consternation des chrétiens ! On voulut arracher le crucifix des salles d'hôpital et des salles d'écoles, on voulut interdire aux élèves du petit séminaire le droit d'étudier ; on voulut défendre aux sœurs de charité d'approcher des mourants et de leur parler de Dieu ; on menaça du conseil de guerre un prêtre vénérable qui s'était mis en relation avec Abd-el-Kader pour un échange de prisonniers. Que de tortures, que d'avanies méchantes, barbares et stupides ne dut pas subir le premier Evêque d'Alger, le saint Mgr Dupuch ! Ils l'ont tué ce pauvre Evêque ; ils l'ont tué par le dédain, par le mépris, par les refus sauvages d'aider au bien manifeste qu'il pouvait accomplir et de lui permettre même l'exercice le plus légitime et le plus obligatoire de son autorité ; ils l'ont forcé de se jeter dans les dettes, de faire faillite ; ils l'ont tué surtout par l'épouvante de son cœur accablé de la prévision des désastres qui puniraient un jour une résolution si brutale de rejeter le bienfait de Dieu.

Mais ici, tout en les accusant parce qu'ils ont persécuté cruellement la bonté, la candeur et le zèle le plus français en même temps que le plus chrétien, félicitons-nous, parce que, grâce à tous ces moyens, ils ont fait un martyr. Mgr. Dupuch a laissé sur son siége un exemple salutaire, une grâce qui n'a pas été et qui ne sera pas inféconde. Il a eu des successeurs tout remplis du feu qui le consuma. Sans se laisser emporter aux fautes d'administration où il fut invinciblement précipité, ils ont suivi avec une égale ardeur la voie apostolique qu'il a tracée. Celui qui le remplace aujourd'hui sait parler et sait agir, et les hommes de la force, qui sentent déjà que la force toute seule est impuissante, comprendront un jour combien ils ont besoin des paroles et des œuvres qui gagnent les cœurs. L'opinion publique elle-même les en avertira. Ils ne peuvent plus se dissimuler que l'opinion toute entière est avec l'Archevêque, en Europe et en France comme en Algérie.

Espérons que ce sera bientôt. Il est temps ! Le 29 janvier 1846, Mgr Dupuch, à la veille de déposer le bâton pastoral, rendait compte au

Saint-Père de son administration. Plein de tristesse, mais avec la sincérité et la mansuétude d'un martyr, il disait, en partie, par suite de quelles cruautés intelligentes il avait échoué dans ses entreprises et se voyait contraint de résigner un siège où il n'était plus possible. Il profitait de cette circonstance solennelle pour répéter à titre de prophétie, l'avertissement que l'Espri Saint fait entendre à quiconque veut édifier quelque chose en ce monde.

"Je n'ai plus qu'une parole suprême à laisser tomber de mes lèvres, prêtes à se fermer pour tous discours humain. Je me recueille devant Dieu et je l'adresse au gouvernement de mon pays; il sait avec quelle sincérité je lui suis dévoué.

"Cette parole était véritable il y a deux mille ans, elle l'est aujourd'hui, elle le sera toujours: *Nisi dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam!*

Il y a vingt-deux ans que Mgr. Dupuch parlait ainsi avant de s'ensevelir dans un silence que sa miséricorde n'a plus rompu jusqu'à la mort. L'Algérie alors n'était pas encore conquise. Elle l'a été par des prodiges de courage, et, sous ce rapport, la force militaire a fait plus qu'elle n'espérait. Abd-el-Kader s'est rendu, les populations se sont soumises partout, on a élevé des villes dans les déserts, les routes ont été sûres, les Arabes se sont engagés sous nos drapeaux, et la main deDieu n'a pas paru nécessaire. Quel est le résultat définitif de tant de succès? La famine l'inquiétude, le doute et pire encore: Il n'y a pas vingt Arabes dont la France puisse être sûre. *In vanum!*...

Et cela doit être et sera ainsi tant que les Arabes conserveront leur caractère, tant qu'ils ne seront pas chrétiens. Il suffit de considérer la condition dure où la conquête, si modérée et si peu exigeante qu'elle se fasse, les a fatalement placés.

La colonisation européenne, dit le maréchal Bugeaud, vient bouleverser tous leurs intérêts, toutes leurs coutumes, comme elle attaque toutes leurs passions, tous leurs préjugés. Les Arabes étaient plus pasteurs qu'agricoles; Ils avaient de nombreux troupeaux de chameaux, de juments, de moutons; les chameaux disparaîtront, les moutons seront réduits au centième, les vaches, les bœufs, les juments au quarantième ou au cinquantième. Les douars changeaient de place suivant les saisons; en hiver ils s'établissaient dans les plaines et dans les vallées profondes; en été ils s'élevaient graduellement sur les coteaux et sur les montagnes pour chercher un air plus pur, des eaux plus salubres. Ils seront forcés de rester toujours sur les carrés où on les aura parqués. Comment un changement aussi radical de situation n'exciterait-il pas à la révolte? Voilà pourquoi il faut que nous soyons forts par la constitution de la colonisation européenne et par l'armée. Notre empire n'est assis que par la force.

On ne peut mieux dire et démontrer plus clairement que la force est nécessaire; mais vingt-deux années d'expérience ont démontré tout aussi clairement que la force ne peut avoir le dernier mot, et qu'il faut quelque chose encore. La colonisation ne peut être forte, et la force ne peut être douce et juste que par la religion.

Pous faire accepter aux Arabes cette modification profonde de toute leur vie, cette révolution inévitable qu'ils doivent subir si nous voulons rester chez eux, il ne suffit pas de leur donner le titre de citoyens français, dont peut-être ils ne se soucient guère; il ne suffit pas non plus, comme le *Journal des Débats* l'a proposé, d'appeler des théologiens du Caire ou de Fez pour les raffermir dans la "foi religieuse" qui leur ordonne de nous chasser.

Pendant la demi-paix qui suivit le traité de la Tafna, les docteurs du Caire, de Constantinople et de Fez écrivaient à tous les chefs de l'Algérie: *Préparez tout ce que vous avez de moyens de défense, de forces et de chevaux, afin de faire trembler les ennemis de Dieu.* Tel est le texte du Coran.

Que faire donc? Ou nous retirer, ou établir parmi les Arabes la liberté de la civilisation chrétienne, non pas soutenue, mais simplement protégée par le gouvernement.

C'est ce que nous disions il y a longtemps au *Journal des Débats*, qui recommandait au gouvernement de conserver la "civilisation musulmane." On nous permettra de le répéter, puisque, hélas! la position n'a pas changée:

"Si les populations musulmanes ne quittent " point la fausse et injuste religion qui en quinze " années les a si déplorablement laissé avilir par " le malheur, elles mourront alors, ou sous nos " coups dans des exécutions terribles, ou de " misère sur le sol que nous leur avons ravi; et " partout, et toujours, elles mourront, en nous maudissant." (*Univers*, 2 juin 1846.)

" ....Loin de nous à jamais, loin de la noble " épée française ces formidables holocaustes " dont le fruit sera toujours amer, dont le crime " sera toujours puni! La France n'est pas plus " un bourreau qu'un marchand; elle est un missionnaire armé, envoyé de Dieu en Afrique " pour introduire la civilisation chrétienne sous " la seule forme où l'islamisme puisse la recevoir. Elle manquerait à sa mission et s'attirerait d'inexorables châtiments si elle se contentait de porter la mort. L'islamisme détruit " comme puissance religieuse politiquement organisée, il reste des musulmans, des hommes à " qui les nations chrétiennes doivent la lumière " et la charité." (*Idem*, 7 juin 1849.)

" ....Enfin, nous leur faisons la guerre, nous " sillonnons leur pays en tous sens, nous prenons les troupeaux, nous détruisons les moissons, nous pillons, nous brûlons les villages et " quelquefois les hommes. Dans quel but ces " horribles sévices multipliés depuis dix-sept " ans?

" Est-ce donc uniquement pour faire payer " l'impôt; pour forcer ce malheureux peuple à " retirer du sein de la terre où il les a cachée " quelques pièces d'or qu'il remet aux mains " sanglantes de nos soldats, et qui sont le seul " prix que l'épée française demande à la victoire?

" Il n'y a pas trois procédés pour soumettre " l'Algérie et la tenir en paix: il faut par les " bienfaits *chrétiens* de la civilisation *chrétienne*, " vaincre Mahomet, ou exterminer les Arabes; " il faut amener ces peuples au christianisme " qui seul les rendra Français, ou accepter la " mission funeste de les détruire. C'est à choisir " entre le missionnaire qui donne sa vie sans la " défendre pour frayer la route à l'Evangile, ou " le soldat dont le courage, respectables aussi, " devient aisément cruel. Il faut bâtir des Eglises, ou allumer des fascines aux issues des " grottes du Dahra." (*Idem*, 29 juin 1847.)

LOUIS VEUILLOT.

L'ANCIENNE COMPAGNIE D'ASSURANCE *BERKSHIRE* SUR LA VIE publie tous les ans ses affaires avec garanties. Les autorités anglaises et américaines invoquent les lois du Massachuset pour régir les assurances, et nous avons cent mille dollars en dépôt pour protéger nos propriétaires de police.

Cette compagnie peut (si on l'exigeait) ré-assurer ses risques avec son argent en mains et donner encore à chaque propriétaire de police un beau dividende, ayant en sa possession un fort surplus pour faire face au passif.

Six primes annuelles continueront une police en force douze ans et quarante et un jours, en vertu d'une loi spéciale.

RÉFÉRENCES AVEC PERMISSION.

MONTRÉAL.

Sir G. E. Cartier, Baronet; W. Workman, Président de la Banque de la Cité; Honorable J. O. Bureau, Sénateur; E. Hudon, Fils & Cie, Marchands; Jas. Ferrier, jun., Ecuier, Marchand; C. D. Proctor, Ecuier, Marchand; C. A. Geoffrion, Ecuier, de la société Dorion & Geoffrion; John Torrance, Ecuier, Marchand; J. Emery Coderre, M. D., Examinateur; E. Trudel, M. D., Examinateur.

E. R. TAYLOR & Cie,
Agents Généraux pour le Canada.
No. 20, Grande Rue St. Jacques,
Montréal, 16 mai 1868. 210—m a k

CARTE.

Le Dr. E ST. CYR prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient de se fixer au No. 559, Rue Ste. Catherine en cette ville, où il continuera à exercer la profession médicale. Le Dr. espère que l'expérience qu'il a acquise par huit années de pratique au milieu d'une clientèle nombreuse à la ville et à la campagne, et l'emploi qu'il fait depuis longtemps d'un procédé nouveau pour l'extraction des dents sans aucune douleur au moyen du Protoxide d'Azote au gaz hilariant, lui mériteront une part du patronage public.

Consultations gratuites.
6 mai. 227—D c sm k

LA MINERVE.

SAMEDI MATIN, 6 JUIN, 1868.

Température à l'ombre observée par M. Chas Hearn, opticien, 242, rue Notre-Dame, le 5 juin 1868:

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
60°	63°	61° 5

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
66°	56°	61°

Si on en croit le correspondant du *Globe*, la question de la Baie d'Hudson aurait fait des progrès marqués à Londres. Elle serait même en voie d'être prochainement réglée.

Nous regrettons que la solution mentionnée dans le journal de Toronto ne soit pas précisément celle que nous aurions désirée; quoique cependant, tout espoir ne soit pas perdu d'obtenir, aux conditions posées par la compagnie, des modifications satisfaisantes.

Il parait que les officiers en loi de la Couronne auraient décidé que les procédés conseillés par le Canada ne sont pas conformes au droit anglais et que le gouvernement impérial ne peut autoriser la remise de ces territoires qu'après règlement des réclamations de la compagnie.

C'est dans ce sens que serait préparé un bill devant être prochainement soumis à la Chambre des Communes.

Quant au montant des réclamations de la Compagnie, elles égaleraient un million sterling. De plus la compagnie retiendrait, dans le voisinage de chacun de ses forts et comptoirs, une certaine étendue de terrain; ce qui, de fait, lui laisserait une bonne partie de la terre arable. Ce million ne serait qu'un compensation pour les droits de la compagnie sur le fonds même du sol et sur les mines.

C'est beaucoup plus que ça ne vaut, et beaucoup plus que les actionnaires exigeraient, dans le cas où le gouvernement serait remplacé par un particulier.

Tout le stock de la Compagnie n'est estimé aujourd'hui qu'à £1,500,000.

Cette somme représente l'argent en caisse, les vaisseaux, les propriétés situées dans les deux continents, ainsi que toutes les réclamations, dont une seule, contre le gouvernement américain, se monte à un million de piastres. Tout cela était estimé, dans le prospectus de la nouvelle compagnie, à plus d'un million sterling. Il ne resterait donc, d'après leur propre estimation, que moins d'un demi-million pour représenter ces prétendus droits de propriété.

Mais si les actionnaires eux-mêmes, dans un document public, estiment à moins d'un demi-million leurs prétendus droits qu'ils veulent nous vendre aujourd'hui un million, pourquoi leurs conditions d'aujourd'hui seraient-elles acceptées, de préférence à celles qu'ils faisaient connaître il y a quatre ans?

Le Duc de Buckingham s'est mépris, très certainement, sur les droits de la Compagnie, et ses opinions ne peuvent pas servir de loi en cette matière. Nous sommes convaincus que ses vues, si elles sont telles que nous le croyons, ne seront pas acceptées par la Chambre des Communes.

Les droits de la Compagnie ont déjà été discutés, en Angleterre, et jamais ceux qui les soutenaient n'ont pu donner des raisons capables d'emporter en leur faveur un jugement décisif.

La Compagnie elle-même le sait si bien qu'elle a toujours évité ce jugement.

Elle n'a jamais osé porter le mérite de sa cause devant un tribunal ou devant le Parlement.

Si le bill dont il est question est soumis aux Communes, nous sommes certains qu'il ne sera pas adopté avec ce million sterling. Le gouvernement de M. d'Israëli n'a pas assez de puissance pour imposer de pareilles opinions au Parlement.

Si nous assistons prochainement à la solution de cette question, nous croyons que nous aurons justice, et que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'aura pas, dans la Chambre des Communes telle que maintenant constituée, l'appui qu'elle trouve auprès du Duc de Buckingham.

Le *Leader* de Toronto annonce que le procès de Whelan aura lieu avant le terme ordinaire des assises criminelles d'Ottawa. Le gouvernement d'Ontario s'occuperait présentement des préparatifs de ce procès qui seront connus dans quelques jours.

Le départ du 30ième régiment, actuellement à Québec, pour l'Angleterre, va être différé jusqu'à ce que les troubles que veulent nous causer les féniens, soient apaisés.

On écrit de Rome, le 3 mai:

La grande nouvelle du moment est la mort subite de l'ambassadeur d'Autriche. Le comte Crivelli était sorti à cheval hier, vers cinq heures du soir; il devait diriger sa promenade hors de l'enceinte de Rome, entre les voies Flaminia et Salara, et rejoindre la comtesse à un lieu convenu. Il paraissait aussi dispos de corps et d'esprit que d'habitude et n'avait même pas voulu se faire suivre de son groom.

En approchant du rendez-vous, la comtesse a rencontré le cheval qui revenait seul vers la porte de la ville. Un peu plus loin, le cavalier a été trouvé étendu sur l'herbe, la tête appuyée contre une pierre et le front entre les mains. Il a donné encore quelques signes de vie jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Les hommes de l'art sont partagés. Les uns attribuent la mort de l'ambassadeur à une attaque d'apoplexie, les autres à la rupture d'un anévrisme. L'autopsie, qui aura lieu demain, tranchera la question.

" Le comte Crivelli était à peine âgé de 60 ans et doué d'une constitution vigoureuse. Issu d'une famille milanaise qui a donné plusieurs dignitaires à l'Eglise, et élevé lui-même au collège ecclésiastique de Klinkowstræm, il avait longtemps hésité à se rendre à Rome pour y négocier la révision du Concordat autrichien. Quelques adoucissements apportés aux termes de ses instructions, le désir exprès de l'Empereur et surtout la promesse qu'il serait aidé dans sa tâche difficile par deux hommes avec lesquels il croyait pouvoir partager en sûreté de conscience la responsabilité de l'entreprise, le docteur Schulte, professeur de droit canonique à l'Université de Prague, et Mgr Hayuald, archevêque de Calocza, avaient fini par triompher de ses répugnances. Néanmoins, il insistait depuis quelque temps pour être rappelé, et, dans cette prévision, il avait toujours différé de présenter officiellement ses lettres de créance.

Le baron d'Ottenfels, premier conseiller de l'ambassade, a pris le titre et exerce les fonctions de chargé d'affaires.

" Le commissaire de police pontifical de Ceprano, station frontière du Midi, a saisi hier trois caisses d'armes habilement dissimulées, provenant de Naples, par le train qui traverse l'Etat du Pape, et adressées à Bologne, sans doute à des mazziniens, par des frères et amis. Les caisses ont été livrées à la police italienne, qui se promet bien d'ouvrir une enquête à ce sujet." —(*Correspondance Havas.*)

CHRONIQUE D'OTTAWA.

Toute une semaine sans vous voir, lecteurs! C'est long, bien long. Imaginez un homme tout dépaysé, succombant à la plus noire mélancolie, et qui cherche en vain son cercle ordinaire pour y causer un brin et y rire un tant soit peu. Oh! ce n'est pas gai, je vous assure. Aussi, Dieu m'est témoin que pour consentir à m'éloigner de vous pendant ces huit jours, qui m'ont paru long comme une demi-douzaine de siècles, il m'a fallu faire un effort surhumain,—effort rendu nécessaire par des raisons, majeures depuis longtemps.

D'abord, en renonçant à vous faire la causette à cette période de la saison nouvelle, je m'arrachais au double sujet de chronique—et en traitant ce double sujet, qui sait, mon Dieu, si je ne me fusse pas concilié les bonnes grâces de quelques-unes de mes jolies lectrices que j'assomme, parait-il.

O ma plume! écoute ceci: s'il t'arrive encore d'agacer les nerfs à ces aimables personnes, je te brise, et je te broies, et je te jette aux quatre vents du ciel!

—Mais ce double sujet de chronique?....

Ah! mes dames, qui aimez la danse!.... Ah! Messieurs, qui aimez les jolies femmes, coquettement parées!....

—Eh bien! quoi?....

Eh! Mesdames, je vous aurais dit l'adieu touchant que nous ont donné, avant de s'envoler de la capitale, quelques députés aussi galants que célibataires!....

Un bal, et splendide, mesdames!....

Et vous, Messieurs, vous sauriez, à l'heure qu'il est, qu'il y avait des femmes fièrement habillées et décolletées, à la cérémonie profane de la cloture des Chambres.

Tout cela est du grec pour vous, gens arriérés, souffrez que je vous le dise. Pour vous, c'est de l'histoire ancienne. Montréalais, vous n'êtes pas dans le mouvement, Ottawa vous laisse a cinquante-cinq pas en arrière.

⁂

Oh! le bal! Oh! la clôture! Si j'avais à chanter l'un ou l'autre, auquel donnerai-je mon cœur, ô muse divine? Mais je n'ai pas à chanter le moins du monde, ce qui me fournit un motif excellent pour vous lacher mes sympathies.

En supposant, d'ailleurs, que j'opterais pour la clôture, le public, confiant en mon bon goût, ne pourrait pourtant pas égorger les bals sur l'autel des sacrifices, pour ne s'attacher, à l'avenir, dans ses divertissements, qu'à la première qui ne revient qu'une fois l'an.

Hormis qu'on prit l'étrange mais poëtique habitude de représenter dans le giron des familles des petites clôtures, au lieu des e livrer aux émotions du jeu de poste, qui a son bon côté, lorsqu'on n'est ni trop nerveux, ni trop enclin à mettre son pied sur le pied d'autrui.

⁂

Vous me trouvez un certain air ridicule, en me voyant parler de monter, en carnaval, des postiches de clôture parlementaire, dans les salons où l'on reçoit. Je demande que l'on me démontre par la dialectique, que cet amusement serait plus bête qu'un autre.

Voyez-vous de suite l'émulation que le noble exercice ferait naître dans toutes les catégories de l'âge social, sans en excepter aucun sexe qui soit du monde?

Trouvez-moi donc rien de pareil, soit à la danse où toute ambition consiste à faire trottiner une chrétienne qui a toujours l'air de vous rendre un service quand elle vous accepte pour *partner*; soit au loto, où le cœur et l'esprit ne s'échappent un moment des réalité de la vie, que pour n'y retomber plus avant, quand l'abrutissement est venu?

⁂

Au jeu de cloture, nous aurions d'abord un trône, par exemple le fauteuil du salon délicatement posé sur la table; puis une petite cour fédérale, se composant de l'élite des épaules de la compagnie; puis un gouverneur avec son état-major, le tout aussi galoné que possible; puis, "en piquant au plus court," pour rappeler un des plus beaux vers de l'Illiade, dont je vous dirai le grec une autre fois,—un public qui se tiendrait là, tremblant, haletant, palpitant, tressaillant, plein d'envie et de soupirs, à la vue de ce ce beau monde et de cette belle cour fédéral.

Le public se composerait du gros des invités. Le gouvernement et l'état-major seraient nommés par les dames, au scrutin secret, pour les accoutumer au régime démocratique de l'avenir.

Pendant le vote, il serait convenable que tous les jeunes gens doués de petits noms prédestinés à l'amour, fûssent pâles et plongés dans une mortelle inquiétude Ils pourraient même se lancer des regards haineux et provocants—haineux surtout, c'est de meilleur ton.

Lorsque les élus connaîtraient leur bonheur, ils se porteraient au trône avec une vitesse qu'aucun obstacle ne saurait ralentir: cela crée de l'animation.

Les sièges renversés, les vâses brisés, les pieds applatis, les robes mises en lambeaux, les plaintes du carlin, les larmes de raminagrobis, rien ne devrait les arrêter. S'ils arrêtaient, l'effet serait radicalement manqué.

⁂

Voilà déjà pas mal de péripéties, mais vous n'êtes pas au bout.

Rendus à la place d'honneur, les élus jetteraient sur leurs compagnons moins heureux des regards empreints d'une impitoyable ironie Ceux-ci sentiraient ces regards entier dans leurs chairs comme un fer rouge. Le fer rouge est très-important, car s'ils sentaient cela autrement, le fiasco serait complet.

Néanmoins, je concède qu'ils pourraient se consoler, dans cette situation lamentable, en devenant écarlates. Cette opération relèverait leur teint au niveau des regards de toutes les jeunes demoiselles qui n'auraient pas leurs petites entrées à la cour fédérale. L'écarlate donne beaucoup d'intérêt à un front, et y affiche la timidité ou autre chose.

⁂

Ces préliminaires terminés, les infortunés restés en dehors de l'hémiçycle Sacro-Saint, auraient le droit et l'honneur d'élire un des leurs au poste honorifique de moqueur en chancellerie dont les attributions consisteraient à inventer des projets de loi imaginaires remplis de finesse railleuse et sarcastique, avec des clauses gorgées d'allusions méchantes et spirituelles, aux gens de la suite du gouverneur et de la cour. Ce serait une vengeance magnanime; car enfin, les victimes elles-mêmes seraient obligées d'en rire, toutes les premières. Voyons, n'est-ce pas que ce serait vraiment chic? Pourquoi n'essaierait-on pas? Il n'y a que la première clôture qui coute.

Il va sans dire qu'une pinte de thé servi chaud engloutirait les colères, et ne laisserait aucun espace à la rancune. Les plus tenaces en recevraient deux pintes, et mêmes trois, pour se mieux préparer au sommeil.

⁂

Sans me soucier davantage de l'idée flambante neuve dont je viens de vous faire part gratuitement, avec la générosité qui me caractérise, je passe à une épisode de mon excursion au palais législatif, le jour de la clôture de la session, afin de rendre un hommage mérité à un citoyen distingué, messager du Sénat, en attendant que le trône d'Araucanie soit vacant.

Selon une habitude qui n'est peut-être pas irréprochable, mais dont je me ne départis que rarement, je n'arrivai au palais que juste au moment où toutes les bonnes places de la galerie destinée au vulgaire, étaient habitées depuis déjà longtemps Vous comprenez, le vulgaire est si peu rare.

J'entrai avec flegme et un ami aussi vulgaire que moi, et je tachai de me frayer une voie, à travers mes semblables, pour parvenir au terme de mon ambition, qui était de voir le gouverneur, dont on m'avait beaucoup vanté l'hospitalité. Mais que vis je? Ce messager gracieux accourut vers nous, s'inclina et nous apostropha en ces termes:

—Venez vite, vous pourrez voir les dames!

Ah! brave cœur! Ah! très brave cœur!

Et dire que je n'ai pas osé l'embrasser, le serrer dans mes bras, l'étouffer sur mon sein, parce qu'il y avait du monde? Il est donc vrai que les bienfaiteurs ne font que des ingrats et des méchants! Jean-Jacques n'a t-il pas eu raison d'écrire que la civilisation est un état anormal pour l'humanité?

Oh! limpide messager, tu avais donc remarqué qu'il y avait là des dames supérieures aux mortelles disséminées dans la galerie! La toilette! la toilette, mesdames....

N'importe, les Sénateurs peuvent se vanter d'avoir à leur service officiel un grand homme déguisé qui a sondé le cœur humain autant que Balzar. Il est vrai que c'est à peu près tout ce dont ils se peuvent vanter.

Nous avons donc vu les belles personnes, objets du doux message de ce Balza c en cravate blanche et en habit de bal, et ma foi, le spectacle était superbe, les toilettes somptueuses, les visages rayonnants, les yeux vifs et animés, les.... et *coetera*.

Maintenant, souffrez que je profite des colonnes de la *Minerve* pour faire savoir à ce messager, d'abord de mes nouvelles, qui sont très-bonnes, Dieu merci, puis que si jamais ses enfants ont besoin de pain, il trouveront en moi le plus tendre des boulangers.

⁂

Une assez jolie naiveté d'enfant. Ça tient de la place.

C'était à table, et le papa recommandait à son ainé, bambin de trois ans, de prendre garde en mangeant.

—Mange comme moi, lui disait-il, je ne renverse rien, parceque je fais attention.

—Oui, papa, tiens, vois-tu, je mange comme toi, fit l'enfant en s'étudiant à faire les mouvements du père.

Puis après trois minutes d'observation:

—Toi aussi, papa, tu mange comme toi!...

CARLE TOM.

Allocution Pontificale.

Nous empruntons à une correspondance adressée de Rome à l'*Univers* l'allocution adressée à l'armée pontificale par le Saint Père, le 5 mai, à la cérémonie de la bénédiction des drapeaux. Voici cette allocution telle qu'on pu la recueillir des personnes parfaitement placées pour l'entendre:

"Saint Pie V, bien qu'il fût le Vicaire du Dieu de paix, voulut bénir les drapeaux des nations chrétiennes qu'il avait lui-même réunies pour combatrre les musulmans. C'est dans le même sentiment que Moi, son indigne successeur, je bénis en ce jour, où nous célébrons la mémoire de ce grand Pontife, les deux drapeaux qui vous ont été envoyés de l'Ancien et du Nouveau-Monde.

"Au temps de Saint Pie V, la puissance musulmane devint un danger imminent pour la chrétienté. Qu'elles n'eussent pas été les conséquences terribles de la victoire de ces barbares s'ils fussent parvenus à occuper nos terres! mais ce grand Pontife leur opposa la ligue catholique, les battit, et en triompha.

"A cette heure, d'autres ennemis, d'autres barbares menacent le monde. Ils sont baptisés, mais leur baptême ne les empêche pas de s'élever contre l'Eglise et de marcher sous la bannière de Satan. Leurs projets ne sont pas moins impies que ceux des anciens musulmans.

"Les faits qui se sont passés pendant l'automne dernier vous l'ont prouvé!

"Vous avez vu les églises qu'ils ont dépouillées et profanées, les populations qu'ils ont opprimées, les désordres abominables que partout ils ont commis, et leurs actes vous ont laissé la conviction que ces hommes non-seulement méprisent Dieu et son Eglise, mais encore qu'ils dégradent en eux-mêmes la dignité de la nature humaine.

"Vous les avez vaincus par votre valeur; cependant, sachez-le bien, ils n'ont point changé leurs desseins. Loin de là; ils méditent en ce moment sur la manière de renouveler leur guerre impie et sacrilége.

"Mais vous êtes les instruments que la Providence a choisis pour les battre encore, pour briser leurs forces.

"Je connais votre bravoure, votre fidélité; vous m'en avez donné d'éclatants témoignages: après Dieu, c'est en cette bravoure, en cette fidélité que je mets ma confiance.

"Ah! souvenez-vous, mes chers enfants, que pour être des instruments convenables au service de Dieu, il ne suffit pas que vous portiez en vos mains des armes de fer; il faut que vous portiez ces armes spirituelles que l'on appelle la foi et l'amour de Dieu: la foi et l'amour qui doivent agir en vous, la foi et l'amour qui doivent régler votre conduite de chrétiens et et soldats.

"C'est par la puissance de cette foi et de cet amour que vous humilierez vos ennemis, que vous les vaincrez et assurerez votre triomphe.

"Ne voyez-vous pas les sympathies et les gloires que vos combats vous ont acquises dans l'Ancien et le Nouveau-Monde, parmi ces généreux catholiques des Etats-Unis, parmi les peuples fidèles de la fidèle Espagne, qui vous remettent par mes mains ces deux drapeaux?

"Ne croyez pas qu'il me soit malséant (*che mi sconvenga*, a dit le Pape avec force) à moi, Vicaire d'un Dieu de paix, de vous exciter à la vaillance dans les combats. Je suis obligé en conscience de défendre les droits et les intérêts de l'Epouse Immaculée de Jésus-Christ, et, comme Roi, de faire usage des armes pour faire triompher la souveraineté temporelle de l'Eglise.

"Cette Eglise sainte loue et admire particulièrement de saint Pie V le courage, l'énergie qu'il a déployés pour abattre les ennemis du nom chrétien, et la prière universelle dit aujourd'hui:

"*Deus, qui ad conterendos Ecclesiæ hostis... beatum Pium V pontificem maximum eligere dignatus es.*"

Après avoir commenté en quelques mots très accentués ce texte sacré, Pie IX a terminé en disant:

"Agenouillez-vous, mes enfants, je vais vous bénir encore."

Et il a prononcé la formule latine de la bénédiction apostolique.

M. CHASE.

(Du *Courrier des Etats-Unis.*)

Le Sénat a refusé par 30 voix contre 11, de voter des remerciements à M. Chase. M. Stanton va donc rentrer dans la vie privée en emportant une triste réputation, celle d'avoir joué dans un cabinet le rôle d'espion et de délateur à l'égard de son chef et de ses collègues, et d'avoir servi d'instrument à une trame ourdie pour faire déposer le Président des Etats-Unis. La honte d'un échec ajoute le ridicule à l'odieux d'un pareil rôle, et nous ne craignons pas de dire que M. Stanton doit être un objet de mépris, même pour les gens de son propre parti.

Concert de Madame Petipas.

Lundi, 15 juin, la célèbre cantatrice donnera, à la Salle des Artisans, un brillant concert. L'artiste-professeur n'est plus aujourd'hui inconnue à nos amateurs de la bonne musique; et nous devons nous applaudir de la voir se fixer dans nos murs. C'est une des meilleures fortunes qui put arriver à notre ville; car la musique est une science qui développe l'intelligence de la jeunesse, et lui procure une agréable récréation.

Madame Petipas entre franchement dans le professorat, elle se présente au public pour qu'on puisse juger son art; non satisfaite des titres glorieux qu'elle a recueillis, dans sa carrière artistique, elle désire que ce soit ce même public, auquel elle fait appel, qui juge lui-même ses hautes capacités. Le public canadien est, comme vous, madame, loyal, franc et sincère; et il saura récompenser votre mérite.

Nous saisissons cette même occasion pour féliciter nos compatriotes de l'empressement qu'ils ont mis à prêter leur gracieux concours à madame Petipas; la popularité des noms qui figurent au programme de la célèbre prima-dona sont une double garantie assurée pour voir, le quinze juin, une salle des mieux remplies.

Une Bonne Tournée.

On vient de construire une nouvelle chapelle à Battersea, à une portée de fusil du parc, et non loin d'York place. La consécration a eu lieu dimanche dernier, au milieu d'un immense concours de spectateurs.

Racontons un accident assez drôle qui est venu terminer la cérémonie.

Tandis que les fidèles sont assemblés sous les voûtes du nouvel édifice, un étranger passe à cheval. Il descend de sa monture, qu'il donne à garder à un enfant, et pénètre dans la chapelle.

Il écoute le service avec beaucoup de recueillement et d'oction.

Lorsque le psaume est chanté et que deux anciens se préparent à faire la collecte, l'étranger tire sa bourse, met une pièce dans son chapeau, et fait le tour de la chapelle, en tendant son couvre-chef.

Les paroissiens émus et enflammés par son exemple, laissent tomber les pièces blanches dans le chapeau de l'inconnu.

Ce conduite extraordinaire surprend d'abord les marguilliers. Le pasteur attribue ce zèle à une conversion subite du quêteur.

Dès que tous les membres de la congrégation ont vidé leurs poches dans son chapeau, le nouveau converti soupèse un instant son précieux fardeau, puis, au lieu d'entrer dans la sacristie, gagne la porte de la chapelle à pas de loup.

—Eh bien! oh allez-vous comme cela? lui crient les anciens. Est-ce que vous n'allez pas rapporter le produit de la quête?

L'étranger s'arrête sur le seuil de la porte.

—Je m'en garderai bien! dit-il; j'ai reçu volontiers ce que vous m'avez donné librement, et je le garde.

Ce disant, l'étranger remonte à cheval, pique des deux, et s'éloigne ventre à terre, laissant les dévots au comble de la stupéfaction.

On ne l'a plus revu.

Ce départ aussi subit qu'imprévu a clos la cérémonie de consécration de la cheopelle de Battersea.

ACADEMIE DES SCIENCES.

DISTANCE DES ETOILES DOUBLES.

On sait que pour obtenir la distance d'un point inaccessible, il suffit de mesurer exactement une *base*, aux deux extrémités de laquelle on dirige un rayon visuel vers le joint. L'angle de chaque rayon avec la base étant bien connu, il est facile de construire sur le papier un triengle semblable à une échelle quelconque. Les deux côtés indiquent respectivement la distance du point à chacune des extrémités de la base.

On a essayé d'appliquer ce procédé à la mesure de la distance des étoiles. Or, il n'existe pas sur la terre deux points assez éloignés l'un de l'autre, pour que leur distance rectilligne puisse servir de base. On eut alors l'idée de viser une étoile en prenant pour base le plus grand diamètre de l'orbitre terrestre, c'est-à-dire une longueur de près de 80 millions de lieues. Il suffisait pour cela d'exécuter les deux visées à un des solstices, à un mois d'intervalle.

Les angles des rayons visuels avec le diamètre de l'orbite furent encore trouvés parfaitement égaux; les deux rayons étaient parallèles; cette base gigantesque était insuffisante; autant valait chercher la distance de Montmartre à la tour de Monthléry avec une base d'un millimètre de longueur.

Des procédés ingénieux ont permis néanmoins de mesurer la distance de quelques étoiles doubles, ou du moins d'assigner la limite en deça de laquelle elles ne se trouvaient pas.

M. Charles Dufour décrivait dernièrement un moyen de trouver une autre limite, celle que l'étoile double observée ne franchissait certainement pas.

Les remarquables travaux du P. Secchi, sur le déplacement rapide d'un luminaire, ont puissamment aidé M. Dufour dans ses recherches.

Le savant directeur de l'Observatoire du collége romain a, en effet, découvert le moyen de trouver la différence de vitesse de la lumière que nous envoie une étoile, suivant qu'elle se rapproche ou s'éloigne de nous. Cette différence permet de connaitre la vitesse du satellite dans sa révolution autour de l'étoile principale. Cette vitesse, rapprochée du temps que met le satellite à parcourir son orbite, permet de déterminer les dimensions réelles de celui-ci, et par suite sa distance de la terre.

Je ne puis mieux faire que de reproduire l'exemple cité par M. Dufour lui-même.

"Admettons, dit-il pour un instant, que le plan de l'orbite du satellite de la Vierge, passe par notre soleil, ce qui est à peu près vrai; et admettons aussi qu'avec les beaux moyens d'investigations du P. Secchi, on constate que la lumière n'a pas une différence de vitesse de 304 kilomètres par seconde suivant que l'étoile se rapproche ou s'éloigne de nous; on en conclura que, dans son orbite, elle ne parcourt pas 152 kilomètres par seconde. Or, pour une étoile qui accomplit sa révolution en 629 ans, si la vitesse par seconde était de 152 kilomètres, la circonférence de leur orbite serait de 3,015,000,000,000 kilomètres; et, en faisant abstraction de l'excentricité de cette orbite, son rayon serait de 479,808,000,000 kilomètres. Or, ce rayon nous apparait sous un angle de 12",1. Donc la distance de cette étoile à la terre serait un nombre de kilomètres exprimé 8,180, suivi de 12 zéros. En comptant sa vitesse à 300,000 kilomètres par seconde, la lumière resterait 864 ans pour venir de cette étoile à nous.

C'est beaucoup, probablement beaucoup trop; puisqu'au moyen des parallaxes, on peut indiquer une distance au delà de laquelle l'étoile se trouve certainement, il serait fort intéressant d'arriver, par des considérations d'un autre ordre, à une distance au delà de laquelle elle ne se trouve certainement pas.

D'ailleurs, ces chiffres pourraient probablement être réduits pour d'autres étoiles, et réduits même pour celle-là, si l'on arrive à perfectionner encore le procédé indiqué par le P. Secchi.

Récettes utiles.

Voici des récettes qui arrivent à propos:

POUR CHASSER LES MOUSTIQUES.

Il faut prendre un morceau de camphre de la grosseur d'une noisette, le mettre dans un vase quelconque et le faire chauffer au dessus d'une chandelle, ou d'une lampe allumé, jusqu'à ce qu'il soit évaporé. L'odeur du camphre qu' se répandra dans la maison aura bientôt mis les ennemis ailés en déroute, et on pourra sans crainte laisser les fenêtres ouvertes jusqu'au lendemain, ils ne rentreront pas.

Le camphre employé de cette manière est la terreur de ces insectes et les fait disparaître sans les incommodités que l'on éprouve en faisant de la fumée ce qui ne réussit pas toujours.

Brulons donc du camphre, et mort aux maringouins!

CONSERVATION DES VIANDES EN ÉTÉ.

Nous lisons dans le *Jounal de la Société agricole de l'Est*:

C'est à vous, ménagères, que nous nous adressons. A la campagne, il n'est pas souvent facile de renouveller journellement sa provision de viande, et l'on pas toujours une glacière, pour conserver les vivres en état de fraicheur. Nous espérons donc être très bien venu en vous donnant le moyen d'empêcher vos viandes de contracter une mauvaise odeur; le moyen est facile peu coûteux, et nous pouvons le déclarer *infaillible* par expérience. C'est tout simplement un souffrage; le soufre ne sert pas seulement à faire des allumettes, il possède cette propriété que les chimistes nomment *antiseptique*, c'est-à dire qu'il est propre à empêcher toute fermentation.

Il suffit d'exposer les viandes à l'influence de l'acide sulfureux pour que leur décomposition soit toujours retardée (cet acide sulfureux est le gaz qui se forme lorsque l'on brûle du soufre et dont l'odeur est connu de tous). Cette opération se fait dans une caisse haute de 3 pieds à peu près, large et profonde suivant la quantité de viande que l'on consomme habituellement; cette caisse est munie d'un couvercle fermant hermetiquement: on la place dans un endroit frais, debout sur un de ses cotés, de façon à ce que le couvercle s'ouvre horizontalement comme la porte d'une armoire; on fixe intérieurement, à la partie supérieure, au *plafond* de cette caisse, pourrait-on dire, des crochets pour y suspendre les pièces de viande; à la partie inférieure, sur le *plancher*, on place une mèche soufrée; les viandes attachées aux crochets, on allume les mèches soufrées et l'on ferme la caisse; au bout d'une heure l'opération est termitée, on peut retirer les viandes et les conserver dans un garde-manger ordinaire pendant huit ou dix jours et même plus longtemps sans qu'elles *avancent* le moins du monde. Au sortir de la caisse, les viandes ont un aspect noirâtre, mais elles n'ont contracté nulle odeur de soufre, et si l'on y fait une entaille, on s'aperçoit que l'extérieur seule est noirci, l'intérieur a conservé un aspect rouge clair des plus appêtissants.

Cette méthode est excellente, nous le répétons, et on peut en faire un essai peu coûteux, il suffit pour cela de prendre le premier coffre venu et d'y installer des crochets et une mèche soufrée.

JURISPRUDENCE.

COUR DE RÉVISION.

Présents: Leurs Honneurs les Juges Mondelet, Berthelo. et Monck.

Montréal, 30 Mai 1868.

Joseph Sansoucy, Demandour vs Joseph Dulude dit Marien, Défendeur.

Le Demandeur aurait été chez le Défendeur pour reclamer certains dommages résultés de ce que le dit Demandeur dans une querelle précédente aurait brisé les côtes du dit Défendeur.

Le Défendeur qui avait d'abord reglé cette affaire, impatienté par les impertinences du Demandeur, l'aurait repoussé et lui aurait serré la gorge de manière à lui obliger de tirer la langue et c'est pour cet assaut qu'il reclame des dommages en Cour Supérieure à St. Hyacinthe, et dont il demande révision.

L'Hon. Juge Mondelet, dit: Il est inutile d'entrer dans les détails que revèle la preuve faite devant la Cour Supérieure du District de St. Hyacinthe.

L'action du Demandeur y a été, à bon droit, déboutée; et il est à regretter que le Demandeur dont la première faute a été d'attribuer le mal qu'il se plaint avoir reçu au Défendeur; la seconde d'avoir intenté cette action contre le Défendeur, en ait commis une troisième en soumettant à la Cour de Révision le jugement de la Cour de première instance. Les motifs assignés par l'Hon. Juge Sicotte, dans son jugement, déboutant l'action du Demandeur, sont, on peut le dire, la preuve réduite à sa plus simple expression, et je ne vois d'autres choses à faire que de confirmer le jugement dont se plaint à tort le Demandeur.

L'Hon. Juge ajoute que le Défendeur insulté chez lui n'a pu s'empêcher de reculer d'une manière brusque le Demandeur, et qu'il a fait ce que tout homme fait quand il a du sang dans les veines.

Son Honneur le Juge Berthelot, en rendant le jugement de la majorité de la Cour, dit: Que le Demandeur a été assailli d'une manière grave et que le Défendeur aurait été jusqu'à l'obliger à tirer la langue, en lui pressant la gorge.

Que ces faits sont toujours contre le bon ordre, qu'une Cour ne peut les encourager; et que partout où ils se rencontrent on doit ne pas les laisser impunis; Mais comme le Demandeur n'a souffert aucune blessure, les dommages reclamés sont trop élevés et la Cour les réduit en infirmant le jugement de la Cour inférieure.

MM Leblanc & Cassidy, pour l'appelant; M Dorion, pour l'intimé.

CORRESPONDANCE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE "BERKSHIRE."

Les personnes qui sont portées à croire les agents qui parcourent la ville en montrant un capital considérable, 50 par cent de dividende annuel et une masse d'affaires, excepté la leur, pourront en s'adressant à notre bureau et en examinant les rapports officiels (ainsi que les rapports non publiés des agents) se convaincre que si ces grandes promesses étaient remplies, leurs compagnies feraient bientôt banqueroute. Mais comme elles n'ont jamais rempli ce qu'elles ont promis elles sont bien tranquille sous ce rapport.

Nous sommes en état de prouver que la plus grande somme d'affaires, et non la plus grande compagnie, est le plus profitable et le plus sûr. La compagnie que nous représentons ne se targue pas d'être la plus grande, mais nous pouvons montrer officiellement que nous payons d'aussi considérables dividendes, et qu'elle est des compagnies d'assurance du monde, la plus équitable et la plus secourable. Une compagnie puissante faisant "affaires" dans cette ville a payé l'an dernier des dividendes qui étaient dus depuis au delà de douze ans.

E. R. TAYLOR.

NOUVELLES DU CANADA.

—Nos lecteurs ont dû voir par le compte-rendu de la séance du Conseil-de-Ville de lundi dernier que les Comités des Chemins et Finances ont fait rapport qu'ils adoptaient le plan recommandé par le Comité des Chemins pour le prolongement de la Petite Rue St. Jacques. C'est une amélioration des plus importantes et qui regarde toute la ville. Aussi n'avons-nous pas été surpris d'entendre l'Echevin David proposer que le coût ou la moitié du coût d'une telle amélioration soit départie sur toutes les propriétés de la cité. Quoiqu'il en soit sa proposition n'a pas été adoptée; mais l'amélioration se fera et consiste à prolonger la Petite Rue St. Jacques depuis la Rue St. Gabriel jusqu'au Palais de Justice, en faisant une déviation pour déboucher à l'angle sud-ouest du Palais de Justice. Ce parcours devra exiger la destruction d'une partie de la propriété Taylor (autrefois Hôtel Gareau) presque toute la propriété Workman (maintenant le Département de la Milice), le coin de la propriété Griffin, la maison de pompe, et enfin le coin nord-est du magasin Devins.

—Il est rumeur qu'un nouveau journal *Le Patriote* paraîtra dans le courant de la semaine prochaine; cette feuille sera hebdomadaire, et sera vendue par les rues pour trois sous.

—Nous lisons dans l'*Halifax Citizen*: Nous sommes heureux d'apprendre de bonne source que nos pêcheurs ont eu jusqu'à ce jour une saison très favorable; leur retour aura lieu bientôt; et il y a au moins cinq ans qu'ils ont aussi bien réussi que cette année. Après les mauvais temps de l'hiver dernier, cela promet un retour de fortune, qui est très opportun. Puisse la chance leur continuer pendant toute la saison.

—Les journaux de la Nouvelle-Ecosse annoncent que des nouvelles mines d'or ont été découvertes sur la Rivière Sutherland et dans la montagne McClellan, comté de Pictou; de la manganèse a été trouvée à East River et de la coppe à Piedmond Valley.

—Les patates sur le marché à St. Jean, N.B., se vendent $1.20 le minot. Le beurre vaut de 30 à 35 cents la livre.

—Hier le feu s'est déclaré dans l'enceinte de la briqueterie Peel, au-delà de la rue Sherbrooke et y a détruit les hangars destinés à la dessication.

—Hier matin le feu s'est déclaré dans une bâtisse employée comme fondrie par MM. Tate et Cie., au Bassin du Canal; mais il fut éteiut aussitôt.

—On est maintenant à réparer le balcon unique de l'Hôtel de Ville. Un parquet neuf remplacera l'ancien temoin des faits d'armes de nos conseillers de ville.

—Vendredi dernier au moment où le troisième détachement des zouaves passait à la gare de St. Hilaire, des jeunes gens assemblés voulurent bien saluer leur passage par un feu de mousqueterie. Malheureusement M. Louis Beique reçut un coup de feu qui lui meurtrit deux doigts de la main gauche. Nous sympathisons beaucoup avec ce monsieur et nous espérons que cet accident n'aura aucune conséquence grave.

—P. Plamandon, Ecr., de la maison Hudon & Plamondon, est parti hier soir pour l'Europe pour affaires commerciales.

—Les assemblées trimestrieles du Conseil de-Ville, auront lieu, lundi, mardi et mercredi prochain.

—Avant hier matin, dans le champ destiné à l'exercice au tir, à la Pointe St. Charles, l'on a trouvé une génisse, la gorge tranhée et l'une des pattes de derrière coupée. On ignore l'auteur de cette cruauté. Un fait bien avéré c'est qu'un certain nombre de bouchers déshonorent leur état, en maltraitant les animaux de cette espèce. Que ne s'attaquent-ils aux bœufs gras, s'ils en ont le courage!

—Jeudi dernier, l'association des carabiniers de la Puissance, a tenu une assemblée à Montréal. Il y a été résolu de diviser la ville en districts, et quelques membres du comité ont été nommés pour prendre des souscriptions, et annexer de nouveaux membres.

—M. Keefer, s'occupe actuellement d'examiner l'aqueduc les rapides et la côte du fleuve jusqu'à Lachine, dans le but d'aider à l'adoption d'un nouveau plan d'Aqueduc.

—Hier après-midi en débouchant de la Rue St. Pierre sur la rue Notre-Dame, un cocher de bonne voiture alla se heurter contre un omnibus du chemin de fer urbain. Celui-ci n'entend pas à rire et renverse le véhicule. Une *engueulade* s'en suivit. La Cour de Police doit évaluer ce matin le prix des compliments débités de part et d'autre.

—Aujourd'hui à deux heures les membres du club joueront une partie de cricket dans le champ de la Rue Ste Catherine. C'est un tournoi attrayant pour ceux qui aiment l'excitation

—Hier matin cinq à six mille personnes se pressaient autour du champ destiné au jeu de crosse, de Montréal. C'était le club de la Crosse de Montréal, le champion du Canada, et le Crescent Club qui se mesuraient La première partie commencée a 5.25 heures fut remporté en trois minutes. Les deux autres parties ont aussi été gagnées par le même, l'une en 21 et l'autre en 14 minutes. Le vainqueur resta en possession du drapeau Claxton qui était le prix de la victoire. Le tout s'est terminé par des hourrahs et du café. Honneur aux plus vaillants qui se mesureront la prochaine fois avec le Shamrock Club. Un vieux grognard français voyant combattre ces agiles athlètes disait à son voisin: Fichtre, ces gaillards là feraient de rudes soldats. Certes, répondit un décoré, je me suis donné moins de mal pour gagner mon ruban.

—Le navire de S. M. *Sphinx*, est parti vendredi dernier, pour protéger les pêcheries sur les côtes du Labrador.

—Cour de Police du 5 courant: Sophie Harper, tenant maison de débauche, $20 ou 2 mois de prison; Annie Latham, Marceline Ritchot, Jane Shepperd, Philomène Lord, étant dans cette maison, $10 chaque ou 1 mois de prison; Ant Poitras, assaut et batterie, cause renvoyée; Philippe O'Brien, larcin, 3 mois de prison aux travaux forcés; Thos. McCarthy, larcin, 15 jours aux travaux forcés; P. Murphy et J. Gallagher, larcin, déchargé; Thos. J. Rossar, assaut sur la police, $4 ou 1 mois de prison; C. Munro, même offence, $2 ou 1 mois de prison.

—Ceux qui aiment à cultiver les fleurs bulbeuses, et la tulipe en particulier, peuvent assister cette après-midi à deux heures à la vente par encan, chez M. Arnton, à ses salles, rue Notre-Dame. Des catalogues ont été préparés, et on pourra voir des échantillons de ces fleurs aujourd'hui avant la vente, elles sont du plus beau coloris et des plus variées. Des siéges seront réservés aux dames qui assisteront à cette vente d'autant plus utile que la tulipe est à peu près la seule fleur qui orne nos jardins dans le mois de juin Noubliez pas que la vente est à deux heures cette après-midi. (Voir l'annonce.)

COMMERCE.

BUREAU DE *La Minerve*
Montréal 5 juin.

Il a plu toute la journée.

VENTE PAR ENCAN D'EPICERIES, VINS, ETC., POUR LE COMPTE DE MM. REUTER, LIONAIS & CIE.
J. Leeming, encanteur.

2 btes amandes écaliées 16c, 1 qrt bouchons à vin 2s 6d, 5 cqs briques à couteaux 2c, 4 cs maccaroni 12c, 2 cs vermicelles 12½c, 3 cs sardines ¼ tins 10¼c, 10 cs câpres 6s 6d, 6 do do 6s, 7 cs moutarde française 8s, 3 cs huile d'olive, ptes, $2.90, 20 do, chopines, $4 00, 4 ¼ cqs vinaigre de vin blanc 32c, 10 do do 31c, 5 demi-jeanne do $2.25, 8 cs sherry, Château Yquem, $5.00, 10 ¼ cqs Claret 1s 10d, 10 cs St Julien 12s 0d, 20 do do 11s 9d, 10 cs St Estephe 11s 3d, 10 cs port de Publo & cie $3 75, 5 cs eau-de-vie de Galand $4, 5 octaves Champagne vignoble 9s 2d, 2 bcts genièvre Limmonbrink 6s 11d, 4 ¼ cqs do $1.47¼, 5 cs vert do $3 60, 1 ton vieille Jamaïque Martinique 8s 11d, 6 ¼ cqs port de Milton 75c, 1 cs cigares Punch $9¼, 1 do do $9¼, 2 do do $9¼, 1 do Pioneers do $9¼.

VENTE PAR ENCAN D'EPICERIES, POUR LE COMPTE DE MM. URQUHART ET CIE, LE 3 JUIN 1868.—
J. Leeming, Encanteur.

50 btes savon Steeles de Liverpool, 3½c, 5 btes chocolat 28c, 5 btes cacoa 27c, 10 cses homard de Lewis ½c, 15 btes maccaroni 12c, 40 vermicelle 2½c, 2 brls crême de tartre 23½c, 15 btes savon de castille 10¾, 60 do 10½c. 50 cses huile de sallade [Becigalupi] chop 20s, 25 do do ½ chop 24s 3d, 55 pint do do 15s, 121 do do do 14s 9d, 36 do sardines ½ tins 10½c, 5 do ½ do 17½c, 5 scs noisette Cisely 6½c, 15 do noix de Grenoble 7¼c, 5 scs do de Bordeaux 4½c, 5 scs noix de Brésil 5½c, 15 do do 5¼c, 5 scs amandes de Valence 18c, 25 btes do écalés 21c, 5 bles bouchons F F 1s 10d, 5 do petit vin 5s 6d, 8 cses câpres 10s, 2 do figues par ½ btes 11c, 20 écorce de citron 25c, 10 do citron do 30c, 30 do raisins par lits 10c, 50 do do 9s 9d, 20 demie-btes do do 5s, 100 do do do 4s 9d, 100 btes M R's $1.80, 20 btes raisin de Corinthe 4¼c, 5 do do 4¼c, 5 brls do 3c; 52 btes raisin de Corinthe 2¼c, 70 do 2¼c, 50 do 2¼c, 4 cses figues 8c, 5 do 7¾c, 2 do 7¼c. 29 btes sucre candi blanc 15½c, 5 do 15c, 10 do 14c, 17 cses gingembre confit 8½c, 25 do 8c, 20 scs café de Rio 14¼, 10 do Java do 22½c, 1 cs chicoree 11c, 2 do 10¾, 10 sacs graines de Carvis 13½c, 5 sacs poivre noir 3½c, 5 do blanc do 17c, 4 cs muscade 2s 4d, 55 lbs massis 3s 3d, 2 qrts gingembre Jamaique 18c, 2 do 17½c, 22 do 17c, 6 do 20c, 2 do moulu do 23½c, 10 sacs do Afrique do 8½c. 7 cs en pierre bleu 6c, 2 do do Royal Windsor 18c, 5 do 17c, 4 do 19 do, 8 do Borax do 14c, 10 scs riz d'Arracan $4.68, 150 do $4,55, 12 cqs alum $2,40, 45 brls sel soda $1,60, 20 cqs bi carb soda $3,60, 1 cs perl sagori 1¼c, et do 6¼c, 10 do 10¼, 4 cs arrow root 13c, 15 do fromage Q B 24c, 4 bts chandelles belmont sprm 25c, 39 do do 24½c, 3 brls séné 8c 3 do do 7¼c, 3 cs moutarde Wicks, lbs $4,25, 9 do do $4,30, 8 do do, ½ lbs $2,65, 13 do do $2,60, 1 bct Colman's, en jarre 18¼c, 4 do do 18¼c, 2 brls madère Hollandais 12½c, 4 brls encre noire Day & Martins, pintes, $2,75, 5 do do $2,70, 10 do do $2,60, 3 do demiards $1,60, 20 demie cs de thé Young Hyson 69c, 5 bts chocolat 28c, 15 do motts broma 33c, 5 cs homard $1,55, 25 bts maccaroni 12c, 135 do do 11¾, 130 do vermicelle 12c, 117 do savon de castille 10¼, 25 do do 10¾, 40 caisses huile d'olive $4,00 15 cs sardines, qr-tinet 10½c, 15 do 17¼c, 5 bites noisettes de Sicile, 7c, 30 do 6½c, 60 do 6¼, 20 barls de nois Bresil 5¼c, 61 bte noie écalées Valence 21c, 5 boite nois de Prov 18c, 10 do Taragonne 18c, 29 bots raisins $1,90, 25 do $1,95, 20 brls raisin 4¼c, 75 do 4¼, 15 bts sucre blc candi 15c, 10 do brun do 13c, 5 cass gingenbre confit $8, 20 cass chicorée 10½c, 10 sacs poivre noir 8½c, 2 do graine de carvis 13c, 2 do 13½c, 1 cs muscade 35c, 1 do moul do 45c, 3 brs de ging de jamaique 13c, 20 do 30c, 10 cass chicorée 10½c, 63 brls marinades (Cross & Blackwell) $2,55, 25 caisses marin Thin $1,85, 5 caisses do do Cross & Blackwell $3.40, 5 css do dem chop do $1.90, 3 do sauce Worcestershire $3.40, 12 do do $3.35, 5 do Harvey do $2.65, 30 bts empois satin ¼ lbs 12½c, 25 do do dem do 12c, 5 do do 11½c, 10 do do 11½c, 20 do do do 12c, 50 do do do 12c, 93 cass Guaston Flagarbil $7.25 5 do do ½ do $8.25, 115 douzaines de petite gélatine $1.05, 40 douzaine do moyenne do $1.50, 50 do do $1.45, 20 do large do $1.85, 81 cse indigo 70c, 1 do do 77c, 1 demi do do 75c, 1 do do 79c, 1 do do 70c, 1 do do 72c, 2 do do 60c, 32 qr-caques Vinaigre de Bordeaux 33½c, 15 do 2½c, 14 tierçons do 33c, 5 do do 31¼, 26 do do 31c, 20 do do 32c, 23 boucauts do 30c, 2 Eau-de-vie Martelle $2.25, 2 do do $2 20, 2¼ caques do $2.25, 4 boucauts do Hennessy $2.25, 1 do Sunnett do $1.90, 25 cs Martelle do $8¼, 106 do do Hennessy $8¼, 20 do Otard Dupuy $7, 20 do Vignoble du Centre No. 1 $5¼, 10 do do $6, 9 tonneaux rum de Jamaïque $1.75, 4 do do rum de Demerara $1, 1 boucaut genièvre DeKuyper $1.45, 15 cs cachet vert $3.75, 10 do do Armstrong $3 50, 50 do do $3.45, 30 Old Tom Booth $5¼, 50 do Madoc port do $4.25, 150 do do $4.12¼, 50 claret St. Julien $5.25, 5 qr-cqs vin de Bourgogne 75c, 45 octaves do 80c, 35 do 85c, 4 qr-caques vin sucré de Rancio 75c, 18 do 72½c, 10 barils Blood pinte $2.10, 15 do $2.15, 5 do chopines $1.50, 25 do do $1.45, 5 do ale de Bass, pintes $2 50. 26 do chopines $1 50, 75 cs genièvre DeKuyper cachet vert $3.75.

VENTE COMMERCIALE D'EPICERIE AU MAGASIN DE MM. RIMMER, GUNN & CIE—J Leeming & Cie., Encanteurs,

20 qrts sel epsom $2.25; 6 do fleur de souffre 2.75, 15 cs vitriol bleu 6.75, 5 do borax 13½c, 10 quarts carb d'amm 13½c, 2 cqs acide tartrique 30c, 5 cs sucre de plomb 11½c, 3 do do 11½c, 10 cs sel amon. 10c, 15 sel de soude 7s 6d, 3 qrts blanc 3s 9d, 5 do crême de tartre 22c, 20 cs bi-carb soda $3.70, 2 cs soda pour laver 8s 3d grosse, 1 do pierre bleu 14½c, 2 do carb plomb 7s 6d grosse, 3 do arrow-root 12c lb, 1 do savon miel 2s 9d boite, 1 do toilette do 2s 6d btes, 2 do sagou 6c lb, 5 btes sugre candie 12c lb, 15 do pale do 15c lb, 6 cs huile de castor 16c bouteille, 16 do chandelle baleine 24½c lb, 20 do do 24c lb, 5 cqs prunes de Monsieur 12½c lb, 1 cs indigo 3s 11d, 1 do No 1 noisette 2s 1d, 1 do No 2 do 2s, 5 scs poivre blanc 15c lb, 3 brls gingembre écru 16c, 25 qr-cq vin 70c gal, 15 do R X do 75c do, 14 cs pur jus de citron de Vallite's 70c do, 10 cqs cachet vino vello de Vallete's 70c do, 10 do qualité supérieure 72½c gal, 10 cs thé Congou 42c lb, 10 do young hyson 65c do, 10 btes tabac 20c lbs, 40 do feuille cornil 24c do, 15 do do 23½c do, 5 do Impérial 10c do, 15 do Royal navy 14½c do, 10 do New Dominion 15½c do, 3 bcts tabac 20c do, 5 do Queen's Own 16c do, 50 do Ottawa 15c lb, 10 do Mountain Eagle 15½c do.

VENTE COMMERCIALE D'EPICERIES AU MAGASIN DE H. J. GEAR, LE 3 JUIN.

1 caisse cigares La Flor de Aine $8¼, 1 do do $7.25, 1 do do $7, 2 do La Flor de Aroma do $6.78, 1 do La Flor de Balgera do $6.65, 1 do cabinet do $7, 1 do La Flora do $7, 1 do Lord Byron do $7¼, 1 do Princess Dagmar do $7¼, 2 do El Bio Sella do $8.25, 2 do Punch do $9, 2 do Confédération do $8¼, 4 do Manille do $8.50, 1 do Cheroots do $20, 1 do Havana do $16, 50 do Punch do $8¼, 1 do Lafleur do $7, 2 caisses Cheroots Manilla $20 25, 2 do extraits de

metur $6¾, 20 demi-caisses thé Twankay 33½c, 23 do 37½c, 9 do Hyson 45c, 16 do Hyson Twankay 33½, 8 do Young Hyson 69c, 10 do Imperial 50c, 13 do Japon 43c, 10 do do 53c, 5 do Young Hyson 86c, 25 cs eau-de-vie Coran $6½, 25 do do $6.25, 20 do Sayer do $7,50, 10 do Otard do $6½, 5 boites raisin par lits $1.90.

ARRIVÉE A L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Montréal 4 juin 1868.

T C Rodier, Springfield; P Mathieu, Grondines; N H T Tranchemontagne, Sorel; H Vassal, Pierreville; Léon Nadeau, Levis; Joseph Couture, do; L P Huot, Québec; Prisque Huot, do; Geo B Ross, do; E C Wurtell, Sorel; C A Clernent, Nicolet; J R McNaughton, Whitehall; L A Boucher, Sorel; F Pelletier, Kamouraska; capt. Ed Lespérance, Longueuil; I Hurteau, do; S Bonneville, do; A Rambeau, Terrebonne; L Nadeau, Québec; E Lecomte, Nicolet; J B L Précourt, Sorel; G Peltier, do; J Morgan, do; W M Callian, do; E Turcotte, do; A Johnston, do; M Huot, Québec; M Huot, fils, do; J P Préfontaine, Belœil Station; James Watts, St Placide.

5 juin.

O Lambert, Belœil; Mme Curdy, Québec; A Dufresne, Iberville; J G Pacaud et sa Dame, do; P Gravel, Trois-Rivières; J P Godin, do; C W Collins, Québec; L O Bomber, Sorel; J B Laliberté, Québec; N Beaupré, do; P Smith, do; A Germain, Sorel; L Kierkowski, St Charles; H Bernard, Belœil.

MARCHES MONETAIRES.

Greenbacks achetés à 71 à 21¼; vendus à 71¼
Pour argent achetés 74½ à 24½.
Change sur New-York vendu à 71½ à 71¾.
Traites d'or, ¼ à ¾ d'escompte.
Billets de la Banque Commerciale pair.
Billets de la Banque du Haut Canada achetés 65 à 66.
Argent acheté de 4½ à 4¾, vendu à 4 et 4¼
Change sterling à 10¼ et 10½.
Or ouvert à 149¾, et fermé à 139¾.

L. MARCHAND ET FILS,
Courtiers, coins des rues St. Jacques et St. Frs.-Xavier.

MARCHÉ EN GROS.—5 juin.

La farine a été en meilleure demande à l'ouvertude du marché cet avant midi, et les ventes de superfine, se sont faites de 10 à 15c de plus qu'hier,—environ 2,500 qrts ont changé de mains par lots de 100 à 200 qrts y compris un lot de 400 à 500 qrts. La farine ordinaire superfine s'est vendue 6.00, et la farine forte de boulanger de 6.10 à 1.15. Un lot de farine du Canal Welland, vendu à 6.10, et un lot de farine en sac un peu au-dessous du prix coté.

Farine par quart de 196 lbs — Sup. extra $0.00 à $0.00; extra $6.80 à $7.00; de goût, $6.60 à $6.75; superfine blé du Canada, nominale, $6 00 à 0.00; forte do $6.10 à $6 15; superfine blé de l'Ouest nominal, $6.05 à $6.10; superfine marque de la cité, nominal, $6 05 à $6 10; super. No 2, $5.75 à $0,00; fine $5.30 à $5 50; moyenne, $5.00 à $5 25; recoupes, $4.75 à $5.00; farine en sac, $3.10 à $3.15 par 100 lbs

Farine d'avoine par 200 lbs—Marché lourd et nominal; marques du B.-C., à 6.00; du H.-C., 6.20 à 6.25.

Blé, par mts de 60 lbs — Lourd; un petit lot du printemps du H. C. vendu cette après midi à un prix exceptionnel; le prix nominal pour cargaisons est 1.45 à 1.50. Les ventes de cargaison se font de 87 à 89. Un petit lot en magasin vendu 91c.

Pois par 60 lbs. — Quelques petites ventes à 86c; quelques centaines de minots se vendent à 5c de plus.

Blé-d'inde, par 56 lbs—Nominal, pour mêlé de l'ouest; un lot de pois blancs à bord du " Brund," s'est vendu 80c. Il n'est pas encore arrivé les prix varient de 77½ à 80c.

Avoine, par 32 lbs—Lourde et nominale, de 45 à 46c.

Orge par 48 lbs—Cote nominale; bonne orge du Bas-Canada nominale, de 1.10 à $1.20; du H. C. de 1.20 à 1.30.

Semences—Graines de trèfle, de 1 30 à 1.40 en lots,; Mil, de 5½ à 6c pour de l'Ouest; Graine de lin de 1 40 à 1.50.

Alcalis par 100 lbs—Marché ferme, premières de $4.55 à $5.55; secondes, de $4.80 à $4 90 et 5.60; troisièmes, à $4.40. Perlasse, première, $5.50 à $5.60; secondes nominal.

Lard, par qrt de 200 lbs—En bonne demande, Mess de 22.50 à 23.00 une petite vente à 22 50; Mess mince, à 20.00; Prime Mess de 16.00 à 16.25; prime, de 15.00 à 15.25.

Saindoux, par lb—Ferme, de 12¾ à 13c.

Beurre, par lb—Marché lourd et en baisse; nominal à 15 pour choisi.

Fromage par lb—Nouveau nominal à 10c; il n'y en a pas de vieux sur le marché.

MARCHÉ DE NEW-YORK.—5 juin.

Coton—Tranquille, à 31.

Farine—Meilleure, reçu 9,700 qrts, ventes 7,200 mts, 7.65 à 8.35 pour super de l'Etat et de l'Ouest, 8 75 à 9.00 pour com choisie de l'Etat, 8.50 à 10.75 pour commune choisie extra de l'Ouest 9 35 à 13 00 pour com choisie R H O.

Farine de Seigle—Plus ferme, de 8 25 à 10.25.

Blé — Meilleur et tranquille, ventes 21,000 mts, de 2.21 à 2.22 pour No 2 du printemps, 2 25 pour No 1 do, 2 75 pour ambre de l'Etat, 2.75 à 2.35 pour blanc du Canada.

Seigle—Tranquille et ferme.

Blé-d'Inde—Modérément actif, ventes 88,000 mts, 1.10 à 1.14 pour nouveau mêlé de l'Ouest en circulation, de 1.15½ à 1.16¼ pour jaune de l'Ouest.

Orge—Tranquille.

Avoine—Plus ferme, reçu 11,000 mts, ventes 87,000 mts, 85½c pour de l'Ouest en magasin et 86¼ pour do en circulation.

Lard—Lourd et en baisse, de 27 50 à 27.60 pour nouveau mess, 27.12 à 27.31 pour vieux do.

Saindoux—Plus ferme, de 16¼ à 17¼c.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Montréal, 5 juin.

Bœuf, 1ère qualité	$9.00 à 11.00
" 2e et 3e qualité	6.00 à 9.00
Vaches à lait	25.00 à 35.00
" extra	35.00 à 75.00
Veaux, 1ère qualité	10.00 à 13.00
" 2e qualité	7.00 à 10.00
" 3e qualité	3.00 à 7.00
Moutons, 1ère qualité	8.00 à 10.00
" 2e qualité	6.00 à 8.00
Agneaux, 1ère qualité	3.00 à 4.00
" 2e qualité	2.00 à 3.00
Cochons, 1re qualité	7.00 à 9.00
" 2e qualité	5.00 à 7.00
Foin, 1ère qualité	$7.00 à $8.50
" 2ème "	$5.00 à $7.00
Paille, 1ère qualité	$5.00 à $6.00
" 2ème "	$4.00 à $5.00

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 4 juin.—Blé No 1, 2.12 à 2.14; No 2, 2.02 à 0.00; reçu 00,000 mts.
Farine—$8.50 à $0.00.
Lard—Mess, $27.50 à $00.00.

Chicago, 4 juin. —Blé No 2, 1.97 à 0.00; No 1, 0.00 à 0 00; reçu 00,000 mts.
Blé-d'Inde—0.89c à 0 00; reçu 100,000 mts.
Lard—Mess $27 50 à $00.00

IMPORTATIONS.

Par le Grand Tronc Est—J L Cassidy 2 cqs verrerie, J H Evans 1 qrt quincaillerie, E Perry 7 btes pointe, T Nelson 3 c huile, J Mitchell 140 bcts sucre, J Baylis 9 cs huile.

Par le Champlain—Ferrier & cie 2 btes, G Browning 7 do, C T Palsgrave 4 cqs, B McPherson 1 lot quincaillerie, E Robert 1 bte m'dise, Nelson Wood & cie 26 cs allumettes, A D Huke & fils 100 balles étoupes, A W Wood 8 caques d'huile.

Par le Grand Tronc Ouest—Divers 36 qrts alcalis 1400 mts blé 31 tins beurre 28 bcts jambons, H Alexander 100 qrts farine, J E Hunsicker 1050 mts blé 200 qrts farine, C J Cusack 100 do, R Mitchell 200 do, T Hobson & cie 100 do, Buck R & cie 100 do, T W Raphael 200 do, C Burg S & cie 550 btes empois.

CANAL LACHINE.

Par le vapeur Salaberry, de Dundee—Divers 5 tins beurre 28 mts orge 22 do pois 26 do patates 284 do avoine.

Par le vapeur L Renaud, de Dundee—Divers 21 tins beurre 30 mts patate 456 do avoine.

Par le vapeur Baltimore, de Toronto—A ordre 8379 mts blé.

Par le vapeur Osprey, d'Hamilton—Banque Royal 200 qrts farine, T W Raphael 200 do, J Oliver & cie 500 do, J M Taylor 25 do, J Tobin & cie 135 do.

EXPORTATIONS.

Par le Navire Ardmillan, pour Québec, sur lest.

Par le SS Germany, pour Liverpool—Rimmer Gunn & cie 2728 qrts farine 30,718 mts blé-d'inde, C & Baird 200 qrts farine, D Torrance & cie 3638 mts blé, Geo Scott 30 qrts alcalis, T W Raphael 500 qrts farine, C J Cusack 600 do, R Simms 50 qrts alcalis, Thos Gordon 50 do, H Chapman 100 do, W Philips 74 do, Lafrenière et St Onge 3733 mts pois, J Young 4000 quarts farine.

PORT DE MONTREAL.

ARRIVAGES.

Barque Elido, H Cornelinsen, New-Castle, à ordre 261 tnx.
Goëlette Artic, B McDonald, Pictou, Kirwood L & cie, agent, 98 tnx.
Brigantin St George, Chs Graham, Cow Bay, W James, agent, 228 tnx.
Barque Montréal, J Coppey, Glasgow, H & A Allan, agents, 465 tnx.

DÉPARTS.

Goëlette Caroline, J Petit, Bursunes, Cie de la Baie d'Hudson & cie, agents, 76 tnx.
Navire Ardmillan, W Tulloch, Québec, H & A Allan, agents, 987 tnx.

COTES DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés.	Dividend 6 der. mois.	Fermés Prix.
B Montréal	$200	tout	5 p. cent	129¾à130
B Amé B N	£50stg	do	3 do	102 à105
B Cité....	80	do	4 do	98½à
B Peuple.	50	do	4 do	105 à105½
B Molson	50	do	4 do	107½à108½
B Ontario.	40	do	4 do	98½ex div
B Toronto.	100	do	4 do	112 à113
B Québec.	100	do	3½ do	Liv. fermé
B National.	50	do	4 do	105 à105½
B Gore....	40	do	3½ do	60 à 70
B J Cartier	50	do	4 do	105 ex div
B T Est...	50	do	4 do	95 à 96
B Mar. du C	$100	do	4 do	105 à106
B Union..	100	70 p.c.	4 do	101½à102½
B des Artis.	50	70 p.c.	4 do	94½à 97
B R du Can	50	70 p.c.	4 do	88 à 90
C B of Com	50	70 p.c.	4 do	103 à104½
C. DE FER				
G T du C.	£100stg	tout	aucun	15 à 16
At. & St L.	100	do	do	....
G W du C.	82	do	3½ p.cent	16 à 17
Cha & St L.	200	do	aucun	7 à 10½
do préféren	$200	do	5 p cent	à 60
MINES.				
Mon Conso	20	$15 10	....	2.00 à 2.25
Mon N C.	4	90 p.c.	......	
Cui Huron Bay....	4	12 cts.	25p.cent	45 à 50
Arg & Cuiv L Huron.	5	102 cts.	....	....
Québec & L Supérieu	8	$4 10	....	....
DIFFÉ COM.				
C Télé M.	40	tout	5 p. cent	134 à
C Gaz Cité	40	do	4 do	132½à134
C urbain C	50	do	4½ do	107 à109
C Richelieu	100	do	7 à 12m	114 à117
Cie Nav C	100	do	20p.c12m	107½à109
M Eléva. M	100	do	10p.c 6m	100 à101
Cie B Col V	£50 stg	80 p.c.	2½p.c12m	à 50
C GlassCo	100	tout	12½ à12m	96 à 98

BONS.	Fermés	Prix
Gouvernement 5 par cent, stg....	86 à	87
Gouvernement 5 par cent, ct.....	87 à	88
Gouvernement 6 par cent, 1878, stg.	99½ à	100
Gouvernement 7 par cent cy 1868.	100 à	100½
Aqued. de Montréal 6 p. c. dû 1878.	91 à	92½
Bons, Cité de Montréal 6 par cent..	90½ à	91½
Hâvre de Montréal 6½ par cent...	100 à	100½
Cité de Québec 6 par cent..	90 à	92½
Cité de Toronto 6 par cent 1880.	92½ à	95
Cité d'Ottawa 6 par cent, 1880...	90 à	91
Ch. de F. Champlain 6 par cent..	70 à	75
Débentures de Comté....	0 à	0

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours.	109¾ à 110½
Privés do	109¼à 109¾
Privés avec documents......	109 à 109½
Banque de New-York........	28 à 28½
Privés do	28¼ à 29
Traites en Or do	pair à ¼ prime
Argent	4½ à 4¼
Or de New-York 5 p.m.	140

PRENTICE, MOAT & Cie.,
Courtiers et Agents.
No. 60, Rue St. François-Xavier.
Montréal, 5 juin 1868.

DECES.

En cette ville, le 5 courant, à l'âge de 4 ans et 11 mois, Emma-Anna Isabella, enfant de Rémi Gohier, Ecr., marchand.

Les funérailles auront lieu demain (dimanche). Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No. 295, rue St. Laurent, à 2½ heures P. M. Les parents et amis sont priés d'y assister.

—A St. Jean, P. Q, le 2 juin courant, à l'âge de 69 ans, Léon Fournier, Ecuier, Officier des Douanes de Sa Majesté.

Compositeurs demandés.

Plusieurs BONS COMPOSITEURS trouveront de l'emploi en s'adressant aux Ateliers typographiques de *La Minerve*.

5 juin. 226

Chasseurs Canadiens

Tous les Officiers et Soldats du Bataillon devront se réunir pour l'exercice en la Salle de l'Hôtel-de-Ville, MERCREDI, le 10 courant, à HUIT heures P. M.

Par ordre du Lt.-Col.

N. LABRANCHE,
Capt. Adjt.

6 juin—227

AVIS.

On demande une personne pour faire des CERCUEUILS. S'adresser à

6 juin—227 s k A. DUMAINE.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE

Montréal et Québec.

A partir de MERCREDI, le 29 courant, les steamers *QUÉBEC* et *MONTRÉAL* laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques Cartier, pour QUEBEC, comme suit, savoir:

Steamer *Québec*, Capt. J. B. Labelle, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à SEPT heures P. M.

Steamer *Montréal*, Capt. Robert Nelson, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à SEPT heures P. M.

PRIX DU PASSAGE:
PREMIÈRE CLASSE, Souper et Chambre inclus, $3.00
SECONDE CLASSE 1.00

Les billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
203, Rue des Commissaires,
Montréal, 28 avril 1868.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A "LA MINERVE."

Dépêches Spéciales.

Québec, 5 juin.—Par suite de l'absence de l'Hon. M. Dunkin, la séance du Conseil Exécutif est remise à lundi.

Ottawa, 5.—Il est rumeur que le tracé du Chemin de Fer Intercolonial va être déterminé sous peu, et que la décision du Conseil Privé, va être envoyée en Angleterre pour être approuvée, à temps pour que le Ministre des Finances puisse compléter les négociations sur l'emprunt, avant de laisser l'Angleterre.

Le Gouverneur-Général va quitter la Capitale pour Spencerwood mercredi prochain; tout probablement, il ne reviendra plus ici.

On s'attend à ce que le Conseil Privé, à sa prochaine réunion au complet, dans une couple de semaines d'ici, s'occupera de la nomination des Lieutenant-Gouverneurs, et d'autres affaires d'une importance majeure.

M. O'Reilly, C. R., est arrivé ici aujourd'hui, et il y passera quelque temps pour compléter les procédures contre les prisonniers féniens.

Toronto, 5.—La brochure publiée par le Dr. Campbell, dans le but de se défendre contre les graves accusations portées contre lui, par le Juré du Coroner au sujet de la mort de Mary Boyd, a été publiée aujourd'hui.

Le *Globe* et *Leader*, sont d'opinion que sa défense est suffisante, mais beaucoup de personnes pensent autrement.

On attend la semaine prochaine, une centaine de jeunes filles venant d'Angleterre.

Demain doit avoir lieu à l'Hotel-de-Ville, une assemblée destinée à trouver de l'emploi aux nombreux émigrants prochainement attendus. On pense qu'ils pourront être placés ici.

La résidence du Lieutenant-Gouverneur va être prochainement reconstruite; les plans en sont déjà terminés et sanctionnés par la Chambre; des soumissions seront demandés dans quelques jours.

Une famille entière a failli être empoisonnée mercredi, en mangeant par accident des champignons vénéneux. Une forte dose d'émétique, a sauvé les malades.

Beaucoup de *pick-pockets* Américains continuent à visiter cette cité.

Un nommé McCane a été arrêté sous soupçon hier; la police fait de temps en temps de pareilles prises.

On dit ici positivement que la nomination de l'Hon. M. Howland comme Lieutenant-Gouverneur sera publiée dans la *Gazette Officielle* de samedi prochain.

Le temps a été couvert toute la journée et cette après-midi il a plu.

Pointe aux Pères, 5.—Temps magnifique et chaud; fort vent de l'ouest. Aucun arrivage; le SS. *Damascus*, descendait à 1 a. m.

Rivière-du-Loup, 5.—Temps clair et chaud; vent du sud-est; trois vaisseaux remontent et l'un est descendu depuis 9 heures A.M.

Québec, 5.—Il pleut; le vent souffle de l'ouest. Sont entrés dans le port aujourd'hui: la barque *Deanpuer*, Glotter, sur lest; la barque *Ullswater*, Sunderland, charbon; la *Twilight*, Londonderry, gueuse; la *Caroline*, Poole, sur lest; le SS *Himalaya*, et un vapeur des Lacs, sont arrivés à midi.

Des Compagnies de Carabiniers sont parties ce soir de Québec pour Ottawa.

Il court toute sorte de rumeurs ici à propos de la distribution des troupes sur les frontières.

Le 30ième Régiment ne partira pas pour l'Angleterre avant que les troubles causés par les Feniens ne soient passés.

Dépêches Générales.

Lancaster, 4.—Les funérailles de l'ex-président Buchanan ont été les plus imposantes dont ce pays ait jamais été témoin. La procession s'étendait depuis sa résidence à Weatland jusqu'à la ville de Lancaster, distance d'un mille et demi. L'état de sa succession est évalué à 300,000 piastres.

New-York, 5.—Une dépêche spéciale de Venezuela au *Herald*, dit à propos de la bataille qui a été livrée le 10, entre les troupes de Bruzual et Rajas que le nombre des morts est inconnu; mais que 500 blessés des deux côtés sont dans les hôpitaux. Les rebelles se sont retirés faute d'avoir eu assez de munitions.

Presque toutes les villes du pays sont entourées par les révolutionnaires.

Le gouvernement devenu insolvable laisse ses soldats sans solde. Un grand nombre n'ont pas reçu leur paie depuis longtemps, et plusieurs s'en vont mendiant dans les rues.

Une dépêche spéciale reçue de Londres par le *Herald*, apporte des nouvelles de date assez récente. Suivant elles le fameux général Napier vers lequel toute la politique d'Angletterre est tournée, devra laisser en Abyssinie un petit détachement de troupes britanniques qui devront y stationner aussi longtemps que les événements l'exigeront.

New-York, 5.—Goulding, le fameux piéton qui a pris l'engagement de parcourir 1000 milles en 1000 heures consécutives a atteint 965 milles hier à 4.15. A la grande surprise de ses nombreux spectateurs, il ne parait pas épuisé; et quoique très fatigué il a confiance de se rendre au terme du but désigné. Il espère pouvoir y parvenir samedi (aujourd'hui) à 4 hs. a. m.

Le steamer *Wm. Penn* de Londres est arrivé ici hier.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres 5, 1.20 p.m —5-20 à 77¾, Erié à 45¾, Consolidés de 94¾ à ⅞ au comptant et à terme, Ill. Central à 97½, Great Western 32¼.

Liverpool 5, 1.20 p.m.—Le stock de coton en vente est de 506,000 balles dont 94,000 d'américain. Le marché est ferme. Blé rouge 12s; avoine 3s 6d; blé-d'inde 36s 6d; farine lourde; saindoux 67s; lard 82s 8d; suif 44s 6d.

Anvers, 5.—Petrole ferme à 43¼.

Queenstown, 5.—Les steamers *Russia* et *Bavaria* de New-York sont arrivés.

Dépêches de Nuit.

New-York, 5.—Le *Post* dit que le marché monétaire est resté le même; les valeurs du gouvernement se sont améliorées sous l'effet d'une demande considérable. Les chemins de fer, manquent d'activité; il n'y a d'avance que sur la ligne de Rock Island.

Washington, 5.—Aujourd'hui à midi, M Burlingham, ambassadeur Chinois, a été reçu par le Président à la maison blanche. MM. McCulloch, Seward, Randall, Browning et Schofield étaient présents. M. Burlingham était accompagné de 8 mandarins. Quelques correspondants de journaux avaient demandé la permission d'assister à cette réception, mais cette faveur leur a été refusée. Le secrétaire Seward a répondu qu'à la Cour de Chine ce procédé serait désapprouvé.

Les correspondants durent rester à la porte; le ministre Burlingham a lu son adresse au nom de ses compagnons; il a été suivi par M. Seward parlant au nom du Président. L'ambassade se retira immédiatement après. Beaucoup de personnes, y compris les attachés aux différentes légations, s'étaient rendus à la Maison Blanche, pensant pouvoir assister à la présentation.

Pick-Skill, N.-Y, 5.—4,000 personnes se sont réunies ici aujourd'hui pour assister à une cérémonie consistant à orner de fleurs les tombeaux des soldats Unionistes, et une procession très imposante a eu lieu aujourd'hui.

New-York, 5.—Les nouvelles de Panama sont du 28 Mai.

L'élection Présidentielle se continuait avec tranquillité. Le Général Lawrence, Ministre à Cosca Rica, est parti le 27 pour se rendre à son poste. Le *Savannah* et le *Decota*, étaient partis pour San Francisco. Le *Cienne* est à Panama et le *Grutzburg* à Aspinwall. Le Chili a refusé de renouveler le traité de commerce avec la République Argentine, et l'on se rejouit un peu du départ de deux corvettes neuves, qui viennent de laisser les ports d'Angleterre pour le Chili.

Les nouvelles du Pérou annoncent que 200 personnes meurent chaque jour à Lima des fièvres jaunes; les affaires sont complètement suspendues. Le Capt. Blakely, inventeur du canon Blakely, sa femme et quelques marchands influents étaient au nombre des victimes. Le Consul Américain à Tombay est en difficulté avec les autorités.

Boston, 5.—A une séance de la convention médicale, tenue aujourd'hui, les surintendants des asiles d'aliénés, se sont entendus sur une adresse à présenter au Congrès, ayant pour but de faire disparaître les difficultés politiques qui entravent l'exercice de leur devoirs officiels.

Washington, 5.—Parmi les nominations faites aujourd'hui par le Président, se trouve celle de Martin McMahon, au poste de ministre au Paraguay à la place de Washburn qui a résigné.

On dit que le ministre de la Grande Bretagne a adressé une letre au secrétaire d'état, appelant son attention sur le fait que le gouvernement canadien admet le charbon américain en franchise, et qu'il a toujours refusé de se rendre aux demandes de la Nouvelle-Ecosse qui demandait l'importation d'une taxe de 50 centins par tonnaux sur les charbons étrangers ce qui aurait l'effet d'exclure du Canada Ouest, le charbon américain dont la quantité consommée représente un milion de piastres.

Le gouvernement canadien a adopté ce procédé dans l'espoir d'une législatution réciproque de la part des Etats-Unis. Le ministre de la Grande-Bretagne demande si le Gouvernement à examiné cette question. On dit que le Ministre des Finances a répondu que le Congrès ayant rappelé l'ancien traité de réciprocité, il ne croyait pas convenable pour l'Exécutif de revenir sur cette question avant que le Congrès n'exprime son désir dans le même sens. Les documents se rattachant à cette question sont placés devant le comité des voies et moyens.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres, 5 au soir.—Consolidés 94¾ à 95, ex-div. 5-20, 72¾, Erié 45¾; Ill. Central 92¾.

Liverpool, 5—Les tissus et les lainages tiennent leurs prix à Manchester. Les provisions sans changement; thérébentine 26s 6d; pétrole fermé; sucre tranquille.

Anvers, 5.—Petrole 44¾

Worcester, 5.—La grève des cordonniers à Arbland a tourné hier en émeute, quelques personnes qui n'étaient pas membres de la société ayant offert de travailler pour les fabriquants. Une quarantaine de citoyens ont dû prendre les armes pour conserver la paix. L'arrivée de 25 constables spéciaux a mis fin au soulèvement.

Londres, 5.—Ce soir dans la Chambre des Communes, un amendement a été proposé au bill d'Irlande offrant de placer les charges attachées aux collège de Maynooth, sur le même pied que les autres bénéfices de l'Eglise d'Irlande. L'amendement a été combattu comme faisant disparaître des droits au lieu d'en suspendre seulement l'exercice, suivant le caractère général du bill. L'amendement a été rejeté par la chambre. Il a ensuite été décidé que des nouvelles nominations pourraient être faites au collège de Maynooth, et que le *régium donum*, serait continué durant le bon plaisir du gouvernement. Le bill a été adopté au milieu des acclamations.

L'empereur d'Autriche a déclaré qu'il avait à choisir entre ces deux alternatives: on a signer les lois récentes hostiles au concordat, ou à renoncer au trône de Hapsbourg, et il a adopté la première solution. Cette explication a pour but d'adoucir le ressentiment du Pape, résultant de la violation du concordat.

SALLE DES ARTISANS.

TROIS SOIRS SEULEMENT,

Lundi, Mardi et Mercredi,

8, 9 ET 10 JUIN COURANT,

TROUPE DES MENESTRELS HAMEL

ET

Bande d'Instruments en Cuivre.

Dernière apparition à Montréal des Menestrels de Montréal, avant leur départ pour une excursion dans les autres villes de la Province.

Les célèbres FRÈRES LEROUX feront leur apparition dans l'exercice de la

Double Echelle Périlleuse

et exécuteront le saut difficile et surprenant appelé "Saut Niagara."

Prix d'admission, 25 centins; sièges réservés, 50 centins.

J. HAMEL, Directeur-Gérant.
J. E. NOBLE, Agent.

6 juin. 227

SALLE DES ARTISANS

Lundi, 15 Juin 1868.

GRAND CONCERT

Vocal et Instrumental

DONNÉ PAR

Mme. PETIPAS,

PROFESSEUR DE PIANO ET DE CHANT,

No. 16, AVENUE UNION,

Prima Donna des principaux Théâtres de France, de l'Opéra Italien de Rio Janeiro, Premier Prix du Conservatoire, &c, &c,

Avec le gracieux concours des distingués Professeurs et Amateurs de cette ville.

1RE PARTIE.

1. Ouverture de Zampa, arrangée par Diabell .. Exécutée par MM. Fowler et Mazurette.
2. Grande Cavatine de Samiramide.. Rossini.. Chantée par Mme. Petipas.
3. Rondo Russe.. De Beriot.. Exécuté par M. Jules Hone.
4. Le Vallon du Repos.. Meyerbeer.. Chanté par M. Napoléon Beaudry.
5. Le Feu Follet, Piano.. Prudent.. Exécuté par Madame Petipas.
6. Chanson Comique—Constantinople.. Lloyd .. Chantée par M. T. Hurst.

2DE PARTIE.

1. Grand air de la Traviata.. Verdi.. Chantée par Madame Petipas.
2. La Mélancolie.. Prume.. Exécutée par M. Jules Hone.
3. La Tapada, Piano... Herz.. Exécutée par Madame Petipas.
4. Marguerite... Gounod... Chantée par M. Napoléon Beaudry.
5. Grande Scène—du premier acte du Trovatore.. Verdi.. Chantée par Mme Petipas.

PRIX—50 centins; sièges réservés, 75 centins. On peut se procurer des billets et sièges réservés aux magasins de musique de MM. H. Prince, rue Notre-Dame; A. J. Boucher, Grande Rue St. Jacques, et Laurent & Laforce, rue Notre-Dame.

Portes ouvertes à 7 heures; le Concert Commencera à 8 heures.

6 juin. 227—st D k

AVIS.

Fête de la St. Jean-Baptiste.

Les soussignés offrent en vente les meilleures qualités de

PIECES D'ARTIFICE.

Sur avis préalable ou dessin, ils confectionneront toutes les pièces que l'on désirera. Les Sociétés et les Corporations peuvent en acheter à des conditions faciles.

S. J. LYMAN & Cie,
44, Rue St. Jean.

Montréal, 5 juin 1860—227 ds c

Un mot à ceux qui entendent se marier sous peu.

Vos affaires paraissent bonnes actuellement, mais en commençant à prendre ménage, vous devez songer à épargner tous les deniers qu'il vous est possible.

Avant d'acheter vos "Ferronneries," telles que "Couteaux," "Fourchettes," "Cuillers," &c., allez d'abord chez M. J. B. PACY, Grande Rue St. Laurent. Son assortiment est excellant et il vend à bas prix.

T. B. PACY,
No. 25, Grande Rue St. Laurent.

7 mars—152 tm k

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Cet après-midi

VENTE ANNUELLE DE SPLENDIDES FLEURS GENRE TULIPE.

SAMEDI prochain, le 6 du courant seront vendus au compte de M. DOUGALL, tous les plants de sa superbe collection de TULIPES de l'année, que l'on peut voir à son jardin en haut de la Rue Drummond, en aucun jour cette semaine.

Des échantillons de ces FLEURS seront exposés au public, dans les salles d'encan du Soussigné, aujourdh'ui.

Les bulbes pourront être livrés en Juillet.

Cette collection comprendra environ 150 lots de TULIPES choisies, et un assortiment d'HYACINTHES, de NARCISSES, COURONNES IMPERIALES, et autres FLEURS BULBEUSES.

On peut envoyer les ordres à l'encanteur.

Vente à DEUX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

227

VENTE COMMERCIALE IMPORTANTE

—DE—

Limes d'Acier Fondu

PAR CATALOGUE

Le soussigné a reçu instruction de MM. W. L. Kinmond & Cie., de vendre à l'encan une consignation de LIMES d'ACIER FONDU de première qualité, Manufacturées par "La Compagnie d'Acier de Lancashire, Manchester, Angleterre," à ses Salles d'Encan, Rue Notre-Dame, MARDI, le 9 de Juin courant.

Ces Limes de la meilleure qualité, sont en vente en grande quantité et consistent en:

Limes de Moulins à Scie, Plates, à la main, Demi-Rondes, Carrées et Oblongues, pour un second poli, et Limes douces, Tiers-Points à trois faces pour les scies, Tiers-Points rudes à double prise, à trois faces pour scies; Râpes de Maréchal; Râpes demi-rondes pour bois, etc., etc.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

224

VENTE DE MEUBLES DE MENAGE, D'UN BON CHEVAL, D'UNE SELLE, DE PEAUX DE BUFFLE DE PRIX, D'UN LIT ET DE NAPPES DE TABLE.

MERCREDI PROCHAIN, 10 juin, le soussigné a reçu instruction du capitaine McFarlane, du 110me régiment (qui laisse le pays), de vendre, à sa résidence, No 309, Rue St. Urbain, près de la rue Sherbrooke, ses meubles de ménage et effets, comprenant:

Parures de salon, en acajou et en noyer, des manufactures de Jacques & Hay, et Hilton & Cie. avec couverture cramoisie, une Causeuse simple et de goût, Tapis cramoisis, Tapis de Bruxelles, jolie Etagère, Ornements, etc. Table à diner à extension, Buffet, Table à cartes, Cristal, Service à thé, en porcelaine de Chine, Service à diner blanc, Toile cirée pour meubles, Poële de cuisine et l'assortiment ordinaire d'articles culinaires. Meubles de chambre à coucher, Accoutrement militaire, Couvertures, Draps, Couvre-pieds piqué, Essuie-mains, Serviettes de table, Nappes detable, etc., et tout le contenu des chambres à coucher.

Et un Poulain Rouan, âgé de 4 ans, provenant de "Kenneth" bon sous le harnais, double ou simple, Harnai en peaux de buffle, dont on peut se servir pour le tandem, Selle anglaise pour homme, Selle de dame, trois splendides Peaux de buffle ornées, une Peau de bœuf musqué du prix de $90, presque neuve, cinq Caparaçons, quelques beaux Oiseaux de basse-cour, Poulailler et une quantité de Bois de service formant un hangar et un plancher.

Les Chevaux, Harnais, etc., seront vendus à MIDI PRÉCIS.

Vente à 10 heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

226

SALLE DES ARTISANS.

LA GRANGE--BRIGNOLI.

Grande Combinaison Opératique

TROIS SOIRS SEULEMENT,

COMMENÇANT

Jeudi, le 11 Juin 1868.

MAX. STRAKOSCH a l'honneur d'annoncer aux citoyens de Montréal et à ceux du voisinage, que la plus grande Prima Donna Lyrique du jour,

Mme Anna De La Grange,

Et le Tenor renommé

Signor P. Brignoli,

Donneront TROIS de leurs représentations opératiques dans les soirées de

Jeudi, Vendredi et Samedi,

11, 12 et 13 Juin,

Pendant lesquelles les Artistes distingués suivants feront leur apparition:

Mme ANNA DE LA GRANGE (sa première apparition,)
Signor BRIGNOLI,
Signor LORINI,
Signor SARTI,
Signor NICOLAO (Directeur Musical.)

JEUDI—**Grand Concert Opératique**
VENDREDI—"**Don Pasquale,**" en entier
SAMEDI—**Trois Actes d'Opéra.**

Admission (y compris les siéges réservés): UNE PIASTRE.

La vente des siéges réservés commencera au magasin de musique de H. Prince, Lundi, le 8 de Juin, à 9 heures A. M.

4 juin. 225

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.—Le SS. "OTTAWA," de Glasgow, est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN,
Agents.

227—t

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.—La barque MONTREAL, Capt. Coffey, de Glasgow, est entrée à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN,
Agents.

227—t

Avis au public Canadien.

TOUSSAINT THOMPSON, Agent Canadien-Français de L'Ætna, Compagnie d'Assurance sur la Vie, de Hartford, Connecticut.—Cette Compagnie, l'une des plus puissantes qu'il y ait au monde et qui compte au nombre de ses membres une forte proportion de ce que le pays renferme de plus éminent dans la finance, le commerce, l'industrie et les professions libérales, offre des avantages qui méritent d'être pris en considération par ceux qui se proposent de faire assurer leur vie ou celle de quelque membre de leur famille. C'est pourquoi le soussigné prie bien ses compatriotes de communiquer avec lui avant de s'assurer ailleurs. Ils pourront le faire facilement en lui adressant une petite note au No. 20, Grande Rue St. Jacques.

Messieurs les membres du Clergé qui auraient le désir de doter quelque institution religieuse ou d'éducation, trouveront un moyen facile et efficace de le faire en prenant une police d'assurance à l'Ætna, payable soit à leur mort ou de leur vivant,—la compagnie émettant des polices payables à l'assuré après un nombre d'années déterminé par lui-même ou à ses héritiers dans le cas où il décèderait avant d'avoir atteint cet âge. Toute communication de ce genre sera accueillie avec reconnaissance.

25 mai 1868. m—216

VENTE PAR ENCAN.

PAR DEVANY & CIE.

Ce Soir.

VENTE A L'ENCAN D'UN FONDS DE BANQUEROUTE de Vaisselle Anglaise galvanisee, Effets en Bois de Rose et Coromandel, Montres, Lunettes d'Opéra, &c., &c., &c. Les soussignés vendront à leurs Salles d'Encan, 139 Grande Rue St. Jacques, au compte de ceux que la vente concerne, VENDREDI et SAMEDI SOIRS prochains, les 5 et 6 du courant un assortiment considérable des effets ci-dessus.

Vente à SEPT heures et demie.

DEVANY & Cie.,
Ecanteurs.

226

A ceux qui veulent prendre Menage et autres.

VENTES PRIVÉES.

Comme les soussignés reçoivent constamment de nouvelles consignations de meubles du meilleur noyer noir, des plus célèbres manufactures "d'Ontario," et vû qu'ils ont en main un montant considérable de meubles de ménage et effets de toutes sortes, ils prennent la liberté d'informer le public qu'à partir du 15 avril courant, ils seront prêts à vendre, par VENTES PRIVÉES, au MÊME PRIX QU'A L'ENCAN; ils espèrent que les intéressés qui ont l'intention de meubler leur maison, iront voir leurs salles d'encan, avant d'acheter ailleurs.

DEVANY & Cie,
Encanteurs.

185

Acte concernant la Faillite 1864

Soumissions Demandees

POUR

UN FONDS DE BANQUEROUTE.

Des offres à tant dans le £, sur le prix de l'inventaire, seront reçues au Bureau du soussigné jusqu'à SAMEDI, le 6 du courant, à 3 heures P. M., pour le FONDS DE MAGASIN appartenant à la faillite de Louis Tessier, No. 127, Rue Notre-Dame, Montréal, consistant en—

Marchandises Sèches bien Assorties,

AUSSI,

Pour le LOYER DU MAGASIN occupé par le failli jusqu'au 1er de Mai prochain.

L'inventaire et les marchandises peuvent être examinés en s'adressant à

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.
No. 18, rue St. Sacrement.

Montréal, 1er juin 1868—223 l ci

EPICERIES NOUVELLES,

FRUITS,

&c, &c, &c,

CONTISTANT EN PARTIE DE

RIZ—Arrancan et Rangoon
SARDINES—En ½ et ¼ de boites
MOUTARDE—Wix et Colman, en bouteilles et jarres
CHANDELLES—Belmont Sperm, 6s et 12s
ECORCES—Citron, Orange et Citron
RAISIN DE CORINTHE—Zante et Patras
FIGUES—Turquie, en lits
RAISINS—Dehesa supérieur par lits, Loose M. R., Londres par lits, Sultane, &c
PRUNES—En jarres de verre, Nos. 1, 2, 3 et 4
CANNELLE—En caisses
GINGEMBRE—Blanc de la Jamaïque et d'Afrique
CLOUS DE GIROFFLE—En balles et sacs

— EN —

Carvie, Savon de Castille, Noix
Amandes, Noisettes
Gelatines de Cox, Coco et Chicorée de Taylor
Macis, Macaronsi, Vermicelle, Sagou, Fromage
Bouchons, &c, &c, &c.

CHAPMAN, FRASER & TYLEE.

5 juin—226 s

GENIEVRE, MARQUE CLEF.

Nouveaux arrivages par le "M. E. Corning," de Rotterdam:

Barriques, Qr-caques, Octaves, Caisses Rouges, Caisses Vertes — GENIÈVRE BLANKENHEYM & NOLEI MARQUE "CLEF"

CHAPMAN, FRASER & TYLEE,
Agents pour le Canada.

5 juin—226 s

Vins de Bourgogne.

BEAUNE,
CHABLIS,
CHAMBERTIN,
&c, &c. &c,

Nouvellement arrivés par le *Lark*, de Bordeaux.

CHAPMAN, FRASER & TYLEE.

5 juin—s

Huile a Salade en Flocons et demi-Flocons.

CLARETS—

CHATEAU MARGAUX
LEOVILLE, MOUTON
LANGOA
ST. JULIEN
MEDGC
FLORIAC

SAUTERNES—

HAUT SAUTERNE
SAUTERNE

Tous de la Marque de Barton & Guestier,

Nouvellement arrivés par le *Lark*, de Bordeaux.

CHAPMAN, FRASER & TYLEE.

5 juin—226

CORPORATION DE MONTREAL.

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

AUX ENTREPRENEURS.

Des SOUMISSIONS cachetées, endossées "Soumissions pour Egoûts en Brique," à l'adresse du soussigné, seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 12 courant, pour la CONSTRUCTION D'ÉGOUTS EN BRIQUE, en conformité avec les devis et sections qui pourront être vus au Bureau du soussigné le et après LUNDI, le 18 courant.

Les soumissions devront être faites sur des formules en blanc fournies par le Département.

On ne s'oblige pas de recevoir la plus basse, ni même aucune des soumissions.

Par ordre,

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 5 juin 1868. 226 l

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. BOOKER.

VENTE d'EFFETS ENDOMMAGÉS, au compte des Soussignés et de ceux que la vente concerne.

A. BOOKER, vendra à l'encan à ses salles d'encan No. 36 RUE NOTRE DAME, MARDI le 9 de Juin prochain.

J. P.
M §

30. Une partie de caisse de plumes, dentelles, voiles, Garibaldis, malines, ect. endommagés pendant le voyage d'importation.

Vente à MIDI PRÉCIS,

A. BOOKER,
Encanteur.

Montréal 6 Juin 1868. 227

Province de Québec, District de Montréal. No. 1667. } Dans la Cour de Circuit pour le District de Montréal—James Goodall, Demandeur vs. Edward Braby, Défendeur; et MM. Roy et Joseph, Avocats, sur distraction de frais.

Lundi le quinzième jour de Juin courant 1868 à deux de l'après-midi, aux Salles d'Encan de Henry J. Shaw, Grande Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par vente judiciaire tous les marchandises et effets du Défendeur ci-haut nommé, saisie en vertu d'un Bref d'Exécution, en cette cause consistant en: une Bibliothèque, un Microscope, une Lunette d'Opéra en ivoire, Soixante-et-un volumes pleine relieure et demi relieure, Livres, etc., etc.

Conditions de la vente argent comptant et banquable.

JOHN BATES, H. C. S.
No. 30, Petite Rue St. Jacques, Montréal.

Montréal, 5 Juin 1868. 227

Province de Québec, District de Montréal. No. 69. } Cour Supérieure. GEORGE W. WARNER Demandeur; vs. JAMES B. COWAN, Défendeur; Edward Carter, Ecr., Avocat, Distrayant.

Il sera vendu par autorité de justice, le quinzième jour de Juin courant, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit Défendeur, en la cité de Montréal, Ferme St. Gabriel, tous ses biens-meubles et effets, consistant en une grande quantité de boucauts remplis de goudron, chaudières en fer, bouilloire, quarts vides, &c, &c.

THEOD. DESJARDINS, H. C. S.

Montréal, 5 juin 1868—227 p

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

DONALD McLEAN, de la cité de Montréal, commerçant, Failli.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; s'ils en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 4 juin 1868—227 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

LOUIS BARRÉ, de Lachine, Province de Québec, Failli.

Les créanciers du dit failli sont par le présent notifiés qu'il a déposé à mon Bureau un acte de composition et de décharge à être exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts de son passif, et sujet à être vérifié quant à la dite proportion; et s'il n'y a pas d'opposition au dit acte de composition et de décharge dans les six jours juridiques qui suivront la dernière publication de cet avis, alors le Syndic soussigné agira sur le dit acte de composition et de décharge, d'après sa forme et teneur.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 5 juin 1868—227 ds

LA GRANDE COMPAGNIE

DE THÉS

DE LA PUISSANCE

Désire attirer l'attention du public sur les faits suivants: Nous détaillons positivement à nos pratiques les MEILLEURS THES du marché aux PRIX EN GROS; nous recevons actuellement, et nous avons l'intention de tenir constamment dans notre magasin une collection choisie des meilleurs THÉS VERT, NOIR, et du JAPON, que nous offrons aux prix suivants:

Thé Oolong, 50c, 60, meilleur 70c la livre
" Anglais pour le déjeuner, 50c, 60c, 70c, meilleur 80c la livre
" Vert et noir mêlé, 50c, 60c, 70c, meilleur 80c la livre
" Incolore du Japon, 50c, 60c, meilleur 70c la livre
" Impérial, 70c, 80c, meilleur 90c la livre
" Young Hyson, 50c, 60c, 70c, 80c, meilleur 90c la livre
" Gunpowder, 70c, 85c, meilleur $1 la livre.

Cafés rotis et moulus tous les jours, en fèves ou moulus, de 25c à 30c, le meilleur à 35c la lb

Les Sucres se vendent aussi à un prix plus réduit qu'ailleurs.

Nous garantissons notre assortiment de Thés et Cafés être en aucun temps frais et pur, et nous nous engageons à fournir à nos pratiques des articles de ce genre dont ils auront pleine satisfaction. Nous sollicitons une visite et un essai de nos Thés, Cafés et Sucres, de tous ceux qui désirent se procurer ces effets de la meilleure qualité et au plus bas prix possible.

Nous livrons nous-mêmes nos marchandises à domicile à nos pratiques, dans toutes les parties de la ville.

Nous ne sommes en société avec aucun autre magasin.

LA GRANDE COMPAGNIE de THÉ de la PUISSANCE

91, Grande Rue St. Laurent.

3 juin—s k 224

Quatrième Concile de Québec.

LA PHOTOGRAPHIE

DU

QUATRIÈME CONCILE de QUÉBEC

A Vendre chez

CHARLES PAYETTE,
Libraire,
250, Rue St. Paul, Montréal.

226—m

EAU SALÉE!

Bains de Mer!
Bains de Mer!

Le ST. LAWRENCE HALL, Cacouna, sera ré-ouvert le 10 JUIN. L'Hôtel a été modifié et amélioré au dehors, et on a ajouté à l'intérieur Vingt nouvelles chambres pour les familles et six chambres privées de bains à l'eau salée, chaude et froide.

Les PRIX seront MODÉRÉS et des arrangements libéraux pourront être pris avec des familles ou des particuliers, désirant se pensionner au mois ou pour la saison, en s'adressant à

H. HOGAN.
St. Lawrence Hall,
Montréal.

1er juin—222 tm k

A VENDRE

Un LOT DE TERRE situé sur la Rue St Ignace, faubourg Québec, vis-à-vis l'Eglise Molson. S'adresser à

ALFRED CHARBONNEAU,
Chez Octave Villeneuve,
au Mile-End.

5 mai—20 m p

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Superieure, Montreal.

No. 27.

Dans l'Instance

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la cité de Montréal,

Requérants en expropriation sur la Petite Rue St. Jacques.

ET

JESSE JOSEPH, Ecuier, de la cité et du district de Montréal,

Propriétaire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour la somme de huit mille neuf cent un dollars et quarante-quatre centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir :

Un morceau de terre avec partie d'une bâtisse sus érigée, borné en front du côté sud-est par la Petite Rue St. Jacques, du côté sud-ouest par la propriété du Dr. John Reddy, du côté nord-est par la propriété de Thomas Ross, et en arrière du côté nord ouest par le résidu de la propriété du dit Jesse Joseph.

Et il a été ordonné que par un avis a être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire, }
Montréal, 3 juin 1868. } 226

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Superieure, Montreal.

No. 27.

Dans l'instance

LE MAIRE, les ECHEVINS, et les CITOYENS de la Cité de Montréal,

Requérants en expropriation sur la Petite Rue St. Jacques,

ET

JOHN FRASER, Ecuier, de la Cité d'Edimburgh, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Ecosse,

Propriétaire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de douze mille quatre cent cinquante-six dollars et douze centins, courant prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit savoir :

Un morceau de terre avec une bâtisse et parties de bâtisses sus-érigées, borné en front du côté sud-est, par la Petite Rue St. Jacques, du côté sud-ouest par la Place d'Armes ; du côté nord-est par la propriété de la Compagnie de Dépôt et de Prêt du Haut-Canada, et en arrière au côté nord-ouest par le résidu de la propriété de l'Association d'Ecosse sur la vie, " The Life Association of Scotland,"

Et il a été ordonné que par un avis a être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P.C.S.

Bureau du Protonotaire, }
Montréal, 3 Juin 1868. } 226

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Superieure, Montreal.

No. 27.

Dans l'Instance

LE MAIRE, les ECHEVINS, et les CITOYENS de la Cité de Montréal,

Requérants en expropriation sur la Petite Rue St. Jacques,

PIERRE RICHARD LAFRENAYE, Ecuier, Avocat, de la Cité de Montréal,

Propriétaire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre mille huit cent soixante et quatre dollards et quinze centins prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit savoir :

Un morceau de terre, avec partie d'une bâtisse sus-érigée, borné en front au côté sud-est par la Petite Rue St. Jacques, du côté sud-ouest par la propriété d'Edward Thompson, du côté nord-est par la propriété de John Monk, et en arrière ou côté nord-west, par le résidu de la propriété de P. R. Lafrenaye.

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire, }
Montréal, 1er Juin 1868. } 226

A VENDRE

A LA CRIÉE, sur les lieux, MERCREDI, le 8 Juillet prochain, à ONZE heures A. M., s'il n'en a pas disposé de gré à gré, aux conditions les plus libérales.

M. D. A. P. BELAIR de Ste. Rose, ayant l'intention de laisser l'agriculture pour reprendre commerce, est décidé à vendre la propriété qu'il habite : Outre une TERRE, l'une des plus fertiles du Comté Laval et l'une des mieux tenues depuis de longues années, de quarante arpents sur deux, il offre aussi en vente une splendide MAISON EN PIERRE DE TAILLE, avec galerie devant et derrière, à deux étages, entourée d'arbres, d'un verger et de bosquets, sur l'un des sites les plus agréables de la Rivière Jésus, et DEUX ILES d'un riche terroir ; sur l'une d'elles se trouve une belle Sucrerie d'à peu près 600 plaines ; elles sont toutes deux agréablement situées en face du village.

Quiconque a déjà eu l'occasion de visiter cet endroit de la Rivière Jésus ou des Mille-Iles, peu se faire une idée de l'agrément qu'offre cette résidence, la plus agréable de la paroisse, la mieux disposée, et la plus propre à recevoir tout le comfort qu'on se plait actuellement à donner aux maisons modernes ; les bâtiments de la ferme sont spacieux et renouvelés depuis peu ; il y a aussi un Caveau et une Glacière en fort bon état.

Nous recommandons d'une manière toute spéciale cette ferme à ceux qui, sans s'éloigner beaucoup de la ville, à une distance de 15 milles seulement, désirent se livrer à l'agriculture. Le site de la maison et de ses environs, est l'un des plus beaux que puisse envier une famille qui désire passer l'été à la campagne, et la terre l'une des plus riches et des plus fertiles du Comté Laval.

22 mai D dzip 214

A LOUER

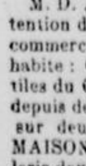

TROIS GRANDS MAGASINS, dans le *Block Stevens*, Rue Notre-Dame No. 2. S'adresser à

J. REID,
Rue Notre-Dame, 205.

1er février—122

EPICERIES

Gaucher et Telmosse

121 RUE ST. PAUL 121.

EN FACE DU MARCHE BONSECOURS.

Ont maintenant reçu leur assortiment du printemps, y compris—

THE—Japon, Impérial, Gunpowder, etc., etc.
VIN—Sherry, Port, etc., etc.
BRANDY—Hennessy, Martelle, Otard, Dupuis.
GIN—de Hollande [& Cie.

Les marchands de la campagne et autres sont respectueusement invités à voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

GAUCHER & TELMOSSE.

18 avril—186 dm c D k

ANT. COMTE,

Secrétaire-Trésorier de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Comté de Montréal,

COMPTABLE et COLLECTEUR,

AGENT GÉNÉRAL D'AFFAIRES

Pour vente et location de propriétés à la ville et dans les environs.

Les personnes de la Campagne trouveront en lui un agent actif et soigneux pour collection de loyers à la ville, assurance de propriétés et pour toutes autres affaires généralement.

BUREAU D'AFFAIRES :

6, Rue St. Sacrement, Montréal.

12 mai. 206—tm D

Graines ! Graines !! Graines !!

JE VIENS DE RECEVOIR mon nouvel assortiment de **Graines** de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, toutes garanties FRAICHES, l'une des meilleures collections du Canada, soit en Fleurs, en Légumes ou en Graines des Champs, savoir :

Fèvres,	Concombres,	Persil,
Betteraves,	Laitues	Piment,
Choux,	Betteraves,	Pois,
Carottes,	Melons,	Radis,
Chouffeur,	Moutarde,	Epinards,
Céleri,	Oignons,	Raves,
Maïs,	Panais,	Tomates,
	Champignons.	

On accordera un escompte libéral aux marchands et aux sociétés d'agriculture, qui s'en procureront une bonne quantité.

Venez nous faire une visite et procurez-vous un cathologue.

JAS. GOULDEN,
177 et 179, Grande Rue St. Laurent.
20 marrs—164 près du marché.

Nouvelles Télégraphiques

MANUFACTURE DE VOITURES

125—Rue St. Antoine—125.

MR. BRUNO LEDOUX a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques que vu leur encouragement jusqu'à ce jour, il s'est procuré ce qu'il y a de mieux en patrons de voiture d'été et d'hiver. Il a en mains ce que le marché peut avoir d'élégant en fait de voitures de tout genre et de première qualité.

M. Ledoux prie ses amis et le public de visiter son établissement de voitures, qui peuvent rivaliser avec toutes celles vendues sur le marché ou importées d'Europe et des Etats-Unis.

21 mars. 164—tm k

Aux Personnes Meublant Maison

ET AUTRES.

POELES de CUISINE

POUR

**Bois et Charbon,
Glacieres,
Garde-Manger,
Coutellerie,**

Et enfin un assortiment complet d'Ustensiles de réquisition pour meubler une maison à des prix réduits.

L. J. A. SURVEYER,
No. 524, RUE CRAIG.

Montréal, 8 mai 1868. m—203

Banque des Marchands.

AVIS est donné par les présentes que les versements sur la partie non encore payée du capital souscrit de la Banque deviennent dûs et payables à la maison de banque, en cette ville, comme suit :

Versements pour la deuxième souscription de $250.000	8e. de dix par cent au 1er. Mars prochain.
	9e. de dix par cent au 1er. Avril prochain.
	10. de dix par cent au 1er. Mai prochain.
Versements pour la troisième souscription de $1,000,000..............	2e. de dix par cent au 1er. Avril prochain.
	3e. de dix par cent au 1er. Juillet prochain.

Par ordre du Bureau,

JACKSON RAE,
Caissier.

Montréal, 25 janvier 1868—118

J. D. LAWLOR,

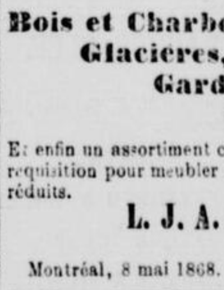

Manufacturier de MACHINES à COUDRE, annonce respectueusement qu'il a été engagé pratiquement dans la fabrication des Machines à Coudre les plus perfectionnées qui aient été employées depuis dix-huit ans, et ayant considérablement augmenté ses moyens de fabrication, il est préparé à fournir une Machine Supérieure et à aussi bas prix qu'aucun manufacturier du Canada. Il tient aussi une grande variété des Machines Américaines suivantes à des prix très réduits. Les Machines dites : Ætna, Howe, Singer, Florence, Wax Thread et Button-hole. Les personnes qui désirent acheter, trouveront des avantages de les visiter avant d'aller ailleurs. Un escompte considérable est accordé aux agents. Demandez la liste des prix et des circulaires. Machines à Cheviller, Machineries à faire les Bottes réparées et améliorées aux Ateliers situés au-dessus du Bureau No. 365 Rue Notre-Dame, Montréal, et 22, Rue St. Jean, Québec.

28 février 145

MACHINES POUR BOTTES ET SOULIERS.

J. D. LAWLOR, seul agent à Montréal pour la vente des Machines à Cheviller de Butterfield et Haven, que l'on fait marcher avec le pied et par la force ; Machines à polir le talon des chaussures ; Machines à enlever, rouler et fendre ; Machines à fendre le cuir ; Machines à couper et saisir la semelle ; Frottoirs et Tourneurs pour bottes ; Machines Sidewelt ; Machines à Coudre avec du fil ciré, la vraie Machine à Coudre de Howe et l'Engin de Roper, à vendre chez J. D. LAWLOR, 365, Rue Notre-Dame, entre les rues St. François-Xavier et St. Jean, Montréal, et 22, rue St. Jean, Québec.

23 janvier—121 a k c D

T. & C. C. De Lorimier

AVOCATS,

Ont transporté leurs Bureaux au No. 6, Petite rue St. Jacques,

11 mai—g 205

RENAUD & BROSSEAU

EPICIERS EN GROS ET EN DETAIL,

123-Rue St. Paul-123

VIS-A-VIS LE MARCHÉ BONSECOURS

AURONT toujours un assortiment complet **d'Epiceries de tous genres** et des plus recherchées sur le marché, qu'ils vendront en gros à aussi bon marché que partout ailleurs.

— AUSSI : —

**Vins de Choix,
Liqueurs,
Genievre,
Brandy, &c,**

QU'ILS DISPOSERONT A BAS PRIX.

ILS comptent sur l'encouragement de leurs nombreux amis et pratiques de la ville et des campagnes.

2 avril. 173—sm k

100

COUCHETTES EN FER

A $5.00 CHAQUE

Beau Poële de Cuisine à Charbon

POUR $10.00

A MON NOUVEAU MAGASIN DE POËLES

532, Rue Craig.

Les Entrepreneurs, Plombeurs, Charpentiers et Machinistes trouveront chez moi :

CHAPEAUX DE CHEMINÉES,
TARGETTES et OBJETS pour CHASSIS,
SERRURES, COUPLETS, &c,
TROUS et CERCLES DE TUYAU.

Et l'on pourra donner des ordres pour toutes espèces d'ouvrages en fer au

NOUVEAU DEPOT de FONDERIE
532, *RUE CRAIG.*

W. CLENDINNENG,

Successeur de

Wm. Rodden & Cie.

25 mai—216 m k

TRADE MARK. DOMINION MILLS.

10,000 Gallons d'HUILE DE GRAINE DE LIN Bouillie et Crue

50 tonnes de MASTIC en vessie.

5,000 boites de BLANC DE CERUSE, pure, et autres articles.

&c, &c, &c.

LYMANS, CLARE & Cie.
382 et 384, RUE ST. PAUL

N. B.—Personne ne doit se servir de cette MARQUE DE COMMERCE sans autorisation.

25 janvier—116 sm k L. C. & Cie.

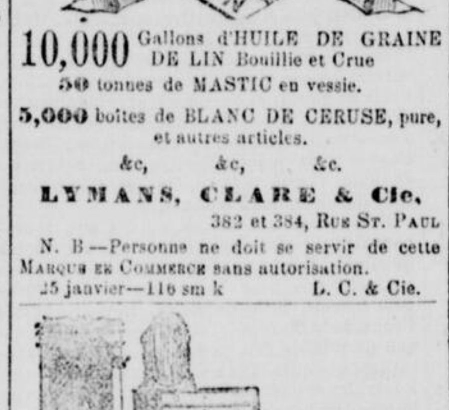

ADOLPHE BÉLANGER,

MEUBLIER,

Grande Rue St. Laurent,

SECOND ÉTAGE, No. 93.

M. Bélanger prend la liberté de rappeler à ses nombreux amis et au public qui ont bien voulu jusqu'aujourd'hui l'honorer de leur confiance, que s'ils ont l'intention de se procurer des meubles de première classe à des prix EXCESSIVEMENT REDUITS, ils n'ont qu'à venir à son magasin et juger par eux-mêmes de la qualité et de la nouveauté de ses meubles de toutes sortes, tels que :

AMEUBLEMENT DE SALON,
DE SALLE A DINER et
DE CHAMBRE A COUCHER,
MATELAS EN CRIN A RESSORTS, Etc.

De plus, il prie ses amis de le favoriser de leurs commandes, qu'il exécutera avec promptitude et à bon marché.

30 avril. 96—tm

E. U. PICHÉ

AVOCAT, C. R.,

41—RUE ST. VINCENT—41

(SECOND ÉTAGE.)

M. Piché suivra les Circuits de l'ASSOMPTION et de BERTHIER.

16 mai. 210

CUIR ! CUIR !

Les soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général qu'au PREMIER MAI dernier ils ont ouvert ces vastes et commodes premisses, Nos. 296 et 298, Rue St Paul, (vis-à-vis le magasin de fer de L. J. Béliveau, écr.) où l'on trouvera TOUTE ESPÈCE DE CUIRS de première qualité et au plus bas prix possible.

JACQUES & LAMONTAGNE.

25 avril—192 tm k

HOTEL CANADA

AUX

Sources Caledonia,

Près L'Orignal, sur l'Outaouais, comté de Prescott, Ont.

CET ÉLÉGANT ET SPLENDIDE HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE, où se trouvent réunies toutes les améliorations modernes du meilleur goût, et qui peut recevoir convenablement au-delà de 200 personnes à la fois, sera ouvert pour la réception des visiteurs le premier Juin prochain.

Les bains chauds et froids sont nombreux, bien disposés, *et sont constamment fournis d'Eaux Minérales des Sources, au moyen de Pompes à Engin fort coûteuses.*

Les sources d'eau saline, blanche sulphurée et gazeuses, sont à environ 20 verges de l'Hôtel.

Les prix sont uniformément modérés.

A. M. F. GIANELLI,
25 avril—192—dmk Propriétaire.

A VENDRE

Une MAISON avec JARDIN, sur la rue Dubord, vis-à-vis le Jardin Viger. Aussi, l'ameublement des chambres, &c.

Pour particularités, s'adresser sur les prémisses, No. 51, Rue Dubord, de 10 hs. a. m. à midi et de 2 hs. à 4 hs. p. m.

22 février. 140—j

M. GAUTHIER,

AGENT,

MARCHAND-TAILLEUR,

192—Rue Notre-Dame—192

PRES DU PALAIS DE JUSTICE,

AU SECOND ÉTAGE, MONTRÉAL.

On trouve à cet établissement toute espèce de Draps, Casimires, Tweeds et Vestings pour Hommes. Les ordres sont promptement exécutés.

3mars. 152

HOTEL DE L'EMPIRE

TENU PAR

C. PATTENAUDE,

22—Rue Bonsecours—22

MONTRÉAL.

En s'adressant à ce Restaurant, qui se trouve au centre des affaires, chacun pourra se procurer ce qu'il y a de plus recherché en Vins, Liqueurs, Cigares, provisions, &c., à toute heure du jour.

Plusieurs Pensionnaires trouveraient place dans ce magnifique et spacieux établissement, à des prix excessivement modérés.

16 mai. 210—m k

GIBB & Cie.,

REÇOIVENT, par chaque vapeur Océanique, des objets dans LES DERNIÈRES MODES, de toute espèce de PANTALONS ET DE VESTE, HABITS DE BERLIN ET ANGOLA DE GOUT, MERCERIE, &c., tous confectionnés par leur M. GIBB maintenant à Londres, ils invitent le public a leur faire une visite.

Montréal, 29 Mai 1868. 221—m

BOIS DE CONSTRUCTION.

Nous offrons actuellement en vente au public un des plus grands et des plus complets assortiment de toute espèce de BOIS de CONSTRUCTION de cette ville.

Nous avons reçu depuis le 19 Mai le contenu de TRENTE-QUATRE CARGAISONS DE BOIS DE CONSTRUCTION, auxquelles nous ajoutons tous les jours à l'arrivée de goëlettes chargées qui tiennent notre grand et varié fonds dans un complet assortiment.

Consistant en Pin, Epinette, Pruche, Sapin, Bouleau, Noyer Noir et toute description de Bois dûr de toute grandeur, épaisseur et dimension en état d'être immédiatement employé.

Nous avons aussi une grande quantité de Bardeaux sciés et fendus, Lattes (sèches) Echelles, Dalles, Rames pour Bateaux et plusieurs Radeaux de Cèdre de première classe. Bois poli, etc.

Nous avons aussi en mains un vaste assortiment de planches de Pin et d'Epinettes nouvelles et vieilles de 1¼, 1½ et 2 pouces très sec.

Nous offrons le vaste assortiment de Bois ci-dessus à des prix extrêmement libéraux chez

JORDAN & BENARD,
19, Rue Notre-Dame, (près l'Hôtel Donegana),
362, Coins des Rues Craig et Bonsecours,
(Carré Viger)
Et sur le Grand Quai, en arrière de l'Eglise Bonsecours.

Montréal 26 mai—217—tm

Glace ! Glace !! Glace !!!

CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT DE GLACE DURANT L'ANNEE 1868.

A être délivré quotidiennement (deux distributions le Samedi pour le Dimanche) du PREMIER MAI AU PREMIER OCTOBRE.

10	livres	par jour	pour la saison .	$ 4.00
20	"	"	" ..	6.00
30	"	"	" ..	8.00
40	"	"	" ..	10.00
50	"	"	" ..	12.00
10	"	"	pour un mois .	1.00
20	"	"	" ..	1.50
30	"	"	" ..	2.00
40	"	"	" ..	2.50
50	"	"	" ..	3.00

La glace sera distribuée dans le mois d'Octobre (trois fois par semaine), à ceux qui en feront la demande, aux prix mensuels ci-haut mentionnés. Les plaintes contre la distribution mal faite, soit par négligence ou autrement seront promptement satisfaites.

Dans le cas d'omission de la distribution, des informations seront envoyées au bureau immédiatement et la distribution se fera aussitôt.

Paiement, comme d'habitude, d'avance.

Les hôtels, bâteaux-à-vapeur et les compagnies publiques peuvent contracter pour leur approvisionnement à des conditions libérales.

D. MORRICE & CIE,
Successeurs de Lamplough & Campbell et M. Stewart (autrefois Woodman & Stewart,)
30 mai—221 os k 40, Carré Victoria.

Dissolution de Société.

Les soussignés donnent avis que la société existant ci-devant entre eux sous les nom et raison d'OVIDE DUFRESNE & CIE., est dissoute de consentement mutuel.

OVIDE DUFRESNE,
GEORGE T. MAYRAND.

Montréal, 16 décembre 1867.

Formation de Société.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils continueront les affaires de l'ancienne maison O. DUFRESNE & CIE. comme Marchands-Epiciers en Gros, sous la raison sociale de GAUTHIER, MAYRAND & CIE.

Les soussignés osent compter sur les mêmes encouragements que le public a toujours libéralement donnés à l'ancienne société.

Les affaires de l'ancienne maison seront réglées par nous.

LOUIS GAUTHIER,
GEORGE T. MAYRAND.

16 déc—86 j

VENANT D'ETRE RECU,

UNE grande provision d'ESPRIT DE VIN de GOODERHAM & WORTS.

—AUSSI—

Une grande provision de BON VIEUX RYE WHISKEY D'HUBERTUS & CIE.

A vendre par

DUFRESNE & McGARITY

30 janvier.—120

PHARMACIE.

Le soussigné, licencié Pharmacien et Chimiste du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas Canada et Pharmacien de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, a le plaisir d'annoncer à tous les citoyens de Montreal et aux médecins en particulier, qu'il a

OUVERT UNE PHARMACIE

AU

No. 252, Rue Notre-Dame,

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR

MM. LAVIOLETTE & GIRALDI,

Et espère mériter l'encouragement de tout le public en général.

Ordres des médecins et des marchands des campagnes environnantes remplis avec ponctualité.

Analyses Chimiques et Pharmaceutiques faites à demande.

Prescriptions remplies à toutes heures de la nuit et du dimanche.

Toutes préparations faites suivant la Pharmacopée de Londres et de la nouvelle Pharmacopée Britannique.

Z. FORTIER,
Pharmacien-Chimiste de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

12 mai. 206

Acte concernant la faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

LOUIS RAYMOND PLESSIS dit BÉLAIRE, de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du dit failli sont par le présent notifiés qu'il a déposé à mon Bureau un acte de composition et de décharge à être exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts de son passif, et sujet à être vérifié quant à la dite proportion ; et s'il n'y a pas d'opposition au dit acte de composition et de décharge dans les six jours juridiques qui suivront la dernière publication de cet avis, alors le Syndic soussigné agira sur le dit acte de composition et de décharge, d'après sa forme et teneur.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 22 Mai 1868. 215—ds

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de

DAME LETSEY E. STREET, Commerçante sous les nom et raison de COWAN & CIE., Montréal, FAILLIE.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au TREIZIÈME jour de JUIN prochain.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 22 Mai 1868. 215—ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

ISAIE RITCHOT, Commerçant, FAILLI

Les Créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18 rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, VENDREDI, le Dixième jour de JUIN prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 26 mai 1868—218 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

MICHAEL GANNON, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au VINGTIEME jour de JUIN prochain.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 27 mai 1868—219 ds

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de

WILLIAM DOUGLAS, manufacturier de bottes et souliers, de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur ; s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 28 mai 1868—221 ds

Acte concernant la Faillite 1864

No. 1666.

ALEXANDER SHANNON, de la cité et du district de Montréal, épicier en gros et en détail, y faisant affaires comme tel sous le nom et raison sociale de " A. Shannon & Co.,"

Demandeur ;

vs.

LACTANCE EDOUARD LAMARCHE, épicier et commerçant, du même lieu,

Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Montréal, 29ème jour de mai 1868—221

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

ADOLPHE BAZIN, commerçant, de la Rivière-du-Loup, en haut, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur ; s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

LOUIS J. R. GIARD,
Syndic.

No. 223, Rue Notre-Dame, }
Montréal, 5 juin 1868. } 226 ds

Banquiers, Courtiers et Hommes d'affaires.

PRENEZ VOTRE GOUTER AUX

SALLES DE GOUTER DELMONICO

79, Rue St. François-Xavier.

Vous y trouverez régulièrement CAFÉ FRANÇAIS (Café noir, Café au lait) Homards, Volaille, Bœuf et Patates, Salades, Jambons, Bœuf fumé, Langues, Anchois, Têtes en Fromage, Sandwiches au Fromage, les meilleures Pâtisseries, &c, et Cigares importés de première qualité.

Sur la planche d'affiches, la Cote du Marché Monétaire et du Marché en Gros de New York, reçue toutes les deux heures par le télégraphe, sera affichée.

Ce Gouter est le seul dans le genre de Rendez-vous qui soit donné aux hommes d'affaires.

27 mai—ds 218

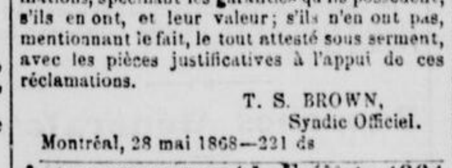

TRAVAIL DES DETENUS.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné pour le travail d'environ trois cents (300) détenus dans le Pénitencier de Kingston, dans aucune manufacture convenable. Deux cent cinquante (250) d'entr'eux sont actuellement engagés dans la fabrication des chaussures.

L'Institution fournira les boutiques et l'aliment avec un nombre suffisant de gardes.

Le contracteur doit employer ses propres instructeurs de Commerce et Chef.

Soumissions à être reçues le ou avant le 15 juin courant, indiquant le prix par jour.

D. Æ. MACDONELL,
Gardien du Pénitencier Prov.

Bureau du Pénitencier Prov. }
1er juin } 228 oi

Compagnie du Chemin à Barrières

DE TERREBONNE.

Conformément au Réglement adopté par le Bureau des Directeurs de la susdite compagnie, l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la susdite Compagnie se tiendra au Bureau de J. C. AUGER, Notaire, en la ville de Terrebonne, LUNDI, le QUINZIEME jour de JUIN prochain, à HUIT heures P. M., aux fins d'élire les Directeurs nouveaux.

J. P. R. MASSON,
Président.

Terrebonne, 28 mai 1868—221 l

CORPORATION DE MONTREAL.

Quartier Est.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les soussignés ont complété le Rôle de Cotisation du QUARTIER EST de cette ville ; que copie du dit rôle a été confiée à l'un d'entr'eux à leur Bureau, en l'Hôtel-de-Ville, où elle sera ouverte à l'inspection et examen de tous les intéressés d'ici à JEUDI, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain ; et que les dits Cotiseurs s'assembleront à leur Bureau susdit VENDREDI, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour reviser leurs cotisations des biens-fonds inscrits au dit Rôle de Cotisation et que là et alors ils entendront et examineront toutes les plaintes relativement à telles cotisations des biens-fonds qui pourront leur être soumises.

JAMES C. BEERS,
DANIEL FARRELL,
J-BTE. ALLARD,
WILLIAM DOUGLAS,
P. H. MORIN,
JEROME GRENIER,
Cotiseurs.

Hôtel de Ville, }
Montréal, 29 mai 1868. } 221

BUREAU DU SHERIF,

Montréal, 23 mai 1868.

Des soumissions cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à

MIDI, LE 16 JUIN PROCHAIN,

POUR LES

Approvisionnements Suivants

POUR LA

PRISON de MONTREAL

PENDANT UNE ANNÉE,

A partir du Premier Juillet prochain, savoir :—

**Bon Bœuf Frais avec os,
Même qualité sans os,
Meilleur Pain Bis,
Farine d'avoine,
Patates,
Meilleure Paille d'avoine pour les Lits des Prisonniers,**

A être régulièrement livrés à la Prison, à demande, à telles quantités que l'on exigera.

T. BOUTHILLIER,
216—l Shérif.

LE soussigné, tout en remerciant leurs nombreuses pratiques et le public en général pour leur bienveillant patronage, et en sollicite la continuation permanente.

Il désire les informer en même temps qu'il vient de recevoir, DIRECTEMENT DE PARIS, un assortiment considérable de

Bottines et Souliers pour Dames et Demoiselles.

Il les invite à venir voir cet assortiment.

WILLIAM DANGERFIELD,
CATHEDRAL BLOCK.

2 juin—223 s

Ovide Dufresne Fils,

MARCHAND DE

PROVISIONS, FARINE, GRAINS, ETC., ETC.

209-*RUE DES COMMISSAIRES*-209

MONTRÉAL.

Le soussigné invite respectueusement Messieurs les Marchands, Boulangers et autres de la Campagne, à venir visiter son établissement avant de faire leurs achats de provisions.

Farines fortes pour boulanger.
" No 1, No. 2, Fine, Middlings, etc.
" en Poche, 1re Qualité, pour Boulanger.
Blé de Semence, Lard, Graisse, etc., etc.

Et il espère, par sa ponctualité à suivre les affaires, et en vendant à des prix qui défient toute compétition, obtenir une part du patronage public.

OVIDE DUFRESNE, FILS.

OVIDE DUFRESNE, père, tiendra son Bureau au magasin de OVIDE DUFRESNE, fils,

209, Rue des Commissaires.

7 mai. 202—dm k

SEL ! SEL !!

**10,000 sacs gros Sel de Liverpool.
4,000 do do fin.**

A vendre par

MORIN & Cie.,
COURTIERS,
24, rue St. Sacrement.

2 juin 223—si

Logement a Louer.

Un JOLI LOGEMENT, contenant cinq appartements, situé au No. 380, Rue Ste. Catherine. S'adresser au No. 183, Rue St. Paul, chez

2 juin—223 sp MAD. IRVINE.

HUDON & BELIVEAU

ÉPICIERS

En Gros et en Détail,

ET

Marchands d'Huile de Charbon

42-PLACE JACQUES-CARTIER-42

MM. HUDON & BELIVEAU prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont ouvert depuis le premier de Mai, un Magasin d'Epiceries les plus recherchées sur nos marchés, ainsi que d'Huile de Charbon de première qualité, qu'ils vendront en Gros et en Détail à des prix excessivement modérés.

De plus, pour l'utilité de leurs nombreuses pratiques, ils auront toujours un assortiment complet de

**Vins de Choix,
Liqueurs,
Genièvre,
Brandy,
Etc., Etc.**

Qu'ils vendront à meilleur marché qu'ailleurs. Ils comptent donc sur l'encouragement du public de la ville et des campagnes. En allant ou après avoir été au marché, chacun pourra arrêter et juger par lui-même de tous les articles qu'ils offrent en vente.

8 Mai mk 203

Dissolution de Société.

Les soussignés donnent avis que la société existant ci-devant entre eux, sous les nom et raison de A. DUBORD & CIE., est dissoute de consentement mutuel depuis le 31 mars dernier.

ALEXIS DUBORD,
PIERRE CONTANT,
JEAN BTE. VINET

Formation de Société.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils continueront les affaires de l'ancienne maison de A. DUBORD & CIE., comme Marchands et Manufacturiers de Tabacs en gros et en détail, sous la raison sociale de A. DUBORD & CIE. Les soussignés osent compter sur les mêmes encouragements que le public a toujours libéralement donnés à l'ancienne société. Les affaires de l'ancienne maison seront réglées par nous.

PIERRE CONTANT,
JEAN BTE. VINET.

Montréal, 23 avril 1868—191 dm

CORPORATION DE MONTREAL.

BOITES A SIGNAL D'ALARME

POUR LE

Télégraphe du Feu.

On recevra au Bureau du Département du Feu, à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI, le VINGTIEME jour de JUIN courant, des SOUMISSIONS cachetées à l'adresse du soussigné, pour la fourniture de SOIXANTE BOITES AUTOMATES de SIGNAL D'ALARME AMÉLIORÉES, pour l'usage du Département du Télégraphe d'Alarme ; dont un tiers sera livrable durant la présente année, un tiers en 1869, et le tiers restant en 1870.

Les soumissions indiqueront le prix et les termes de paiement et seront accompagnées d'une Boite-Echantillon.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, }
Hôtel-de-Ville, }
Montreal, 1er juin 1868 } 223—l c

C. REY,

Horloger et Bijoutier

270—RUE ST. PAUL—270

A reçu un grand assortiment de MONTRES en or, argent et métal, qu'il peut vendre à bas prix, en gros et en détail.

15 mai. 209—ss c k

Situation demandée,

ON demande une place comme *Storeman* ou comme Commis dans un magasin d'Epiceries ou marchandises sèches. De bons certificats seront fournis. S'adresser à ce bureau.

21 mai.—215 si e s.

Société Permanente de Construction

DU

DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS

Est par le présent donné que la Classe F. de cette société est actuellement éteinte et que les actionnaires de cette classe sont en droit de retirer de suite le montant de leurs parts, et ils ont aussi le droit de les convertir en parts fixes et permanentes, sans payer aucune prime.

Par ordre,

P. A. FAUTEUX,
Sec.-Trés.

Montréal, 7 mai 1868—203

DÉMÉNAGÉ.

Dr. C. F. F. Trestler,

DENTISTE,

157 RUE BLEURY 157

Vis-à-vis l'Eglise des R. P. Jésuites, Montréal.

4 mai. 199

Gibb, Hunter & Doucet,

NOTAIRES PUBLICS POUR LE B. C.

ET

Notaires et Commissaires pour le H. C.

INDIA CHAMBERS, RUE HOPITAL

VIS-A-VIS LA BOURSE.

9 mai m 204

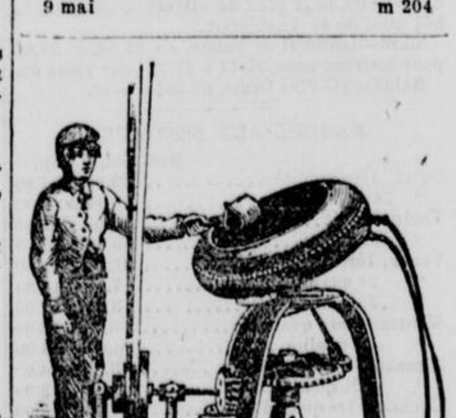

Chs. D. Miller & Cie.,

CONFISEURS,

No. 344—Rue Notre-Dame,

(3 portes à l'Ouest de la Rue St. François-Xavier)

MONTREAL,

A remporté le 1er prix à l'Exposition Provinciale de 1863 et 1865.

22 avril 1868. j k 189

Maison de Pension

NO. 50 RUE SANGUINET

Tenue Par Madame TRUDEAU

CHAMBRES COMFORTABLES ET NOURRITURE CHOISIE.

Prix : $3 par Semaine.

P. S.—Les pensionnaires auront l'avantage d'y trouver une école d'écriture et de musique vocale.

1er juin—m 222

LA MINERVE!

Journal Politique et commercial

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRERES

Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS,

Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadaire

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

EDITION QUOTIDIENNE.......... $6.00
" SEMI " $4.00
HEBDOMADAIRE.... $2.00